

Chapitre 17

Les Marocains d'Espagne

Une communauté stabilisée et de plus en plus intégrée

Mohammed Khaldi

Introduction

Dans ce qui suit, l'analyse de la situation actuelle des Marocains d'Espagne est basée exclusivement sur les données statistiques officielles, produites par le pays d'accueil. Cette analyse se situe dans la continuité de celle publiée en 2018 par le dernier volume de « Marocains de l'extérieur »¹. Nous l'organisons autour de deux volets : les résidents et les travailleurs Marocains en couvrant la période allant de 2017 à 2021 avec des renvois au début du siècle courant pour identifier les tendances.

Il y sera question du profil des Marocains d'Espagne : âge, sexe, répartition géographique, scolarité, naturalisation, durée de séjour, mariages mixtes, naissances, décès, etc. Sur ce dernier point la pandémie de la Covid-19 est fortement présente. La ventilation des décès des Marocains par mois durant l'année 2020 tente de mesurer l'impact éventuel de cette pandémie. On propose également une étude approfondie de la population carcérale. Par ailleurs, nous avons voulu attirer l'attention du lecteur sur la particularité d'une composante souvent négligée de la communauté Marocaine d'Espagne ; il s'agit des résidents « à but non lucratif »: les Marocains autorisés à résider mais sans travailler.

La pandémie de la Covid-19 avait-elle des conséquences sur l'emploi des travailleurs Marocains d'Espagne ? C'est la question à laquelle s'attaque la deuxième partie de ce travail. En réalité les travailleurs marocains ont été moins touchés par les conséquences de la crise sanitaire de 2020 que par celles de la crise économique et financière de 2008. Comme dans la partie I, plusieurs aspects de « la classe laborieuse » marocaine d'Espagne sont traités. La présence de la femme, les secteurs d'activités, les chômeurs et demandeurs d'emploi, la répartition géographique comparée à celles des résidents, l'entreprenariat marocain, etc.².

1. Les Marocains d'Espagne : une communauté stable, intégrée, de plus en plus naturalisée

L'analyse qui suit est basée sur les données de l'Observatoire Permanent de l'Immigration-OPI et de l'Institut National de la Statistique-INE. Le premier, traite des étrangers en situation légale de séjour en Espagne, alors que le second, ratisse plus large et nous offre les données statistiques qui incluent tous les

¹ Publication de la Fondation Hassan II pour les Marocains Résidant à l'Etranger en 2018.

² Nous ne pouvons clore cette introduction sans réitérer nos remerciements aux responsables de la Fondation Hassan II. Nos remerciements aussi au professeur Berriane, pour sa présence, sa patience et son soutien.

étrangers inscrits aux registres de la population des mairies, abstraction faite de leur situation de séjour. Croiser les données de ces deux entités, permet de dégager le nombre de personnes qui se trouvent en Espagne en situation illégale de séjour. Le résultat du croisement contredit les opinions qui cherchent à politiser la question migratoire.

Une communauté déjà ancienne, intégrée et stabilisée

Le nombre de Marocains titulaires d'un « certificat de registre » [certificado de registro] ou d'un titre de séjour en cours de validité au 31 décembre 2020³ est de 811.530. L'INE en recense 775.294 au 1er janvier 2021⁴. La différence est de taille : 36.235 pour une même date. Il y a donc en Espagne plus de Marocains en situation légale de séjour que ceux inscrits aux registres des résidents (Padrón municipal) des mairies. Il fut un temps où cette différence allait à l'avantage de l'INE ; on aurait parlé alors de plus de trente mille clandestins. Mais, la situation s'est inversée désormais. Il est vrai que des Marocains tentent la traversée et arrivent des fois sur les côtes espagnoles. Il est vrai aussi que les autorités espagnoles les renvoient aussitôt et dans le cadre de l'accord bilatéral « relatif à la circulation des personnes, au transit et à la réadmission des étrangers entrés illégalement » dit de réadmission, signé à Madrid le 13 février 1992. Ceux qui restent et font une demande de protection ou d'asile, sont enregistrés auprès des mairies. Il conviendrait de signaler que le ministère espagnol de l'Intérieur recense et publie tous les quinze jours, les statistiques, cumulées, relatives à l'immigration irrégulière, provenant du sud uniquement, essentiellement par voie maritime, sans ventilation par nationalité⁵ sans indication sur les candidats renvoyés au pays d'origine.

Selon les données de l'OPI, sur les 750.531 Marocains détenteurs d'un titre de séjour en cours de validité en Régime Général, 90% sont titulaires d'un permis de séjour longue durée, 10 points de plus que l'ensemble des étrangers du même Régime. Ce permis, un pont vers la naturalisation par résidence pour plusieurs, est généralement obtenu après un séjour légal et continu de 8 ans en moyenne.⁶ Sa durée de validité est de cinq années renouvelables pour la même durée.

Entre 2010 et 2020, la proportion des Marocains titulaires d'un permis de séjour permanent est passé de 71,1% à 90%. En 2000, elle indiquait moins de 40%. Les titulaires d'un titre de séjour renouvelé pour la deuxième fois, soit ceux qui ont résidé en Espagne d'une façon continue et légale durant au moins cinq ans, constituaient 10,3% en 2010 et 0,3% en 2020. On relève la même diminution pour les autres types de permis à durée inférieure.

Il est intéressant de noter que durant les dix années référencées, le nombre des résidents Marocains sous le Régime Général n'a pas connu de changements importants et moins encore une hausse exponentielle comme on en enregistrerait dans le passé. Entre 2010 et 2020, les effectifs sont passés de 709.907 à 750.531

³ Extranjeros con certificado de registro o tarjeta de residencia en vigor según sexo, nacionalidad y régimen de residencia. OPI. 31/12/2020.

⁴ Cifras de población y censos demográficos. Demografía y población. INEbase. INE

⁵ Informe Quincenal sobre Inmigración Irregular. Balances e Informes. Ministerio del Interior

⁶ La antigüedad media de estas autorizaciones es de 8 años. Estadísticas de extranjeros en España. OPI.31/12/2020; p.11

soit une augmentation de 40.624 sur la période. Pourtant, les titres de séjour valables pour une année « type Initial » - délivrés, entre autres, aux étrangers nés en Espagne de parents étrangers - enregistrent une baisse durant la période indiquée : 55.624 en 2010 (7,8%), 25032 en 2017 (3,4%) et 40.195 (5,4%) en 2020.

Pour ce qui est des permis de séjour délivrés dans le cadre du regroupement familial, principale voie d'immigration des Marocains, ils constituent en 2020 5,2% du stock des titres de séjour en cours de validité au 31 décembre contre 9,0% en 2010. Les statistiques de l'OPI relatives aux flux annuels des concessions des permis de séjours situent les Marocains comme premiers bénéficiaires de ces titres de séjour avec plus de 15.000 permis par an, soit 1/3 des permis de ce type délivrés aux étrangers.

Il existe, certes, des ressortissants marocains qui vivent -et travaillent- en Espagne dans l'illégalité administrative de séjour et qui obtiennent à un moment donné leur droit d'y résider légalement soit par le biais de l'enracinement (*arraigo*⁷) ou pour des raisons humanitaires. Il peut s'agir d'ex-étudiants qui n'ont pas pu terminer leurs études ou qui ont changé de carrière universitaire et se sont affrontés aux difficultés administratives pour l'obtention d'une prolongation de leur titre de séjour, ou de travailleurs qui n'ont pas réussi à réunir à temps la documentation nécessaires au renouvellement de leur séjour temporaire ou encore ceux et celles entrés clandestinement, victimes de la traite des êtres humains, etc. Mais ce sont des situations qui restent minoritaires et représentent moins de 1% des permis accordés aux Marocains en Régime Général : 5053 en 2017 (0,7%) ; 6001 en 2018 (0,8%) ; 7502 en 2019 (1,0%) et 8629 en 2020 (1,1%).

Nous sommes donc en présence d'une communauté ancienne, intégrée, qui s'est assurée une stabilité de séjour et chez qui la clandestinité est désormais un souvenir lointain. Une communauté dont plus de 30% des effectifs sont nés en Espagne (31,6% en 2020) ; sans oublier bien sûr les quelques 300.000 naturalisés.

De par leur statut de résidents, les Marocains se divisent en deux groupes : les résidents en Régime Général, qui regroupe les non-communautaires, et les résidents sous le Régime Communautaire, réservé aux citoyens de l'UE et aux membres de leurs familles originaires des pays-tiers. Nous aurons à traiter les deux groupes de Marocains avec une ventilation par âge, sexe, régions de séjour etc. Mains avant, une présentation générale de cette communauté dans son contexte migratoire.

Les Marocains et les autres

L'Espagne est le deuxième pays de résidence des Marocains de l'extérieur- après la France. Pas moins d'un million y vivent légalement, naturalisés compris. Ils constituent 1,7% de la population totale du pays⁸ ce qui est un chiffre non-négligeable⁹.

⁷ Obtenu après trois années de séjour en Espagne

⁸ 2,3% sin on compte les naturalisés

⁹ A titre indicatif, les étrangers originaires du continent sud-américain (653.021) et de l'Asie (446.386), constituent respectivement 1,3% et 0,9% de la population totale d'Espagne. C'est dire l'importance numérique des Marocains en Espagne.

**Tableau 1 : Résidents étrangers dont les Marocains en Espagne :
variation annuelle (2017-2020)**

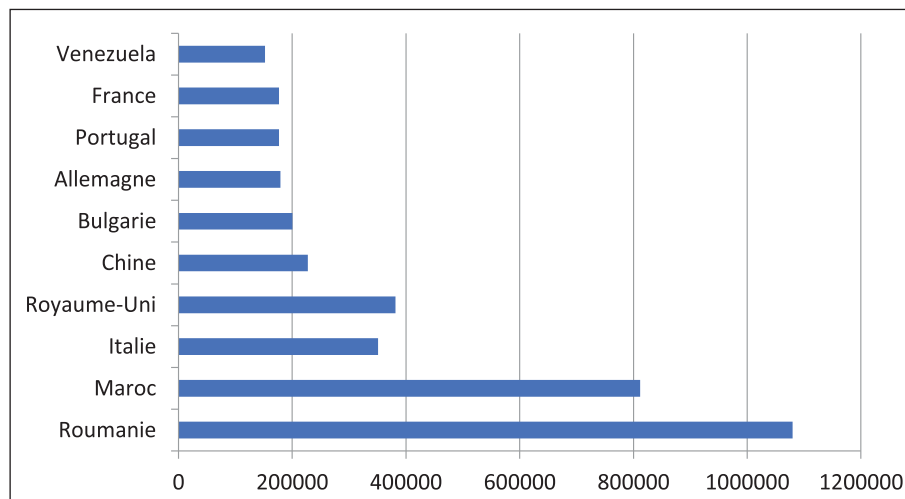
Variation absolue	2107-2018	2018-2019	2019-2020
Total étrangers	187.071	238.567	138.598
Total communautaires	111.207	119.318	33.395
Extra-communautaires	75.864	119.249	105.203
Marocains	12.580	20.232	11.653

Source : T.1 Extranjeros residentes en España a 30 de junio de 2020. OPI. Setiembre 2020.
Elaboration propre.

Il est intéressant de remarquer que le nombre des étrangers n'a pas connu de repli durant la pandémie du Covid-19 qui a frappé l'Espagne en 2020. Au contraire, il a continué à croître. C'est ainsi que 11.653 nouveaux Marocains ont intégré le groupe des étrangers titulaires d'un titre de séjour en cours de validité entre décembre 2019 et juin 2020. Une hausse certes relativement inférieure à celles enregistrées durant les années antérieures, mais somme toute importante étant donnée la conjoncture. Ils ne sont pas les seuls (Tableau 1).

Les Marocains se maintiennent en tête de liste indiquant une proportion de 29% du total des immigrés non-UE et forment de loin la première communauté extracommunautaire. Les Chinois (227.415), qui arrivent en deuxième position, ne représentent que le 1/4 des effectifs des Marocains.

Figure 1 : Top dix des principaux pays d'origine des étrangers en Espagne - 2020



Source: OPI, 31 mars 2021. Elaboration personnelle

Sans compter les hispano-marocains, (Espagnols d'origine marocaine), les 811.530 citoyens marocains titulaires d'un titre de séjour en cours de validité -en décembre 2020- constituent 14% de l'ensemble des étrangers en Espagne

(5.800.468). Les Roumains, citoyens communautaires (1.079.726) en forment 18,6% et se positionnent en première ligne réservant la 2ème place aux Marocains sur l'ensemble des immigrés (Figure 1).

A noter que le nombre de Marocains, tout comme celui des étrangers, affiche une hausse légère mais constante durant les quatre années de référence passant de 773.478 en 2017 à 811.530 en 2020 (+ 38.052 individus).

La répartition par Régions autonomes et provinces

La Catalogne (22%), Madrid (16,5%), l'Andalousie (14,5%) et la Communauté autonome de Valence (13,3%) sont les principales Régions de concentration des étrangers en Espagne, communautaires compris : 3,8 millions y résident soit 66 % du total en 2020.

Les Marocains ne font pas exception. Ces quatre Régions Autonomes abritent plus de la moitié d'entre eux (64,5%). Il y a néanmoins une différence. D'abord dans l'ordre d'importance de leur concentration et aussi dans le nombre des Régions.

Tout comme chez l'ensemble des étrangers, la Catalogne est la Région de concentration des Marocains par excellence. A elle seule, elle regroupe plus que l'Andalousie et Madrid réunies: 207.603 Marocains y sont enregistrés, soit 27,7% du total. Mais, contrairement aux étrangers, Madrid, deuxième région de concentration, passe à la cinquième position dans le cas des Marocains : 70.165 y habitent, soit moins de 10%. Ils n'y représentent que 1,2% du total des étrangers. Madrid chez les Marocains, est remplacée par l'Andalousie qui se positionne comme deuxième région de concentration avec 133.916 résidents (17,7%). Il est par ailleurs une Région, Murcie, connue par son activité agricole (24,3% du PIB), qui regroupe 11% des Marocains d'Espagne et s'affiche comme troisième Région de concentration des Marocains avec 82.707 résidents. 3,9% des étrangers y sont déclarés en 2020. En résumé, nous retiendrons que les 3/4 des Marocains d'Espagne (567.111) titulaires d'un titre de séjour en Régime Général se concentrent dans cinq Régions Autonomes : la Catalogne, l'Andalousie, Murcie, Valence et Madrid. Les 25% restant sont répartis sur les 12 autres Régions autonomes.

La répartition des MRE par Régions prend plus de visibilité quand on la compare à celle des immigrés extra-communautaires du régime Général et non pas avec l'ensemble des étrangers. Là encore, deux observations s'imposent :

- Les Marocains et les extracommunautaires se répartissent presque de façon équitable sur l'ensemble des régions espagnoles.
- Là où les Marocains sont peu nombreux et leur part sur l'ensemble des co-nationaux est faible, leur proportion sur l'ensemble des extracommunautaires est importante.

A titre d'exemple, à Estrémadure où sont quelques 8.337 individus soit à peine 1,1% du total des Marocains, ils représentent 54% des extracommunautaires. C'est le cas également en Aragon (2,5% ; 29,1%), aux Asturies (0,3% ; 17%), Cantabrie (0,2% ; 13,8%), dans les Iles Baléares (3,5% ; 34,5%) et les Canaries (2% ; 19,5%), à Navarre (1,3% ; 36,7%) et au Pays-Basque (2,1% ; 30%).

Figure 2 : Carte de la répartition par points des Marocains d'Espagne par provinces -2020



Source : OPI-2021

Dans une bonne partie des 50 provinces espagnoles, les Marocains occupent la première place parmi les extracommunautaires du Régime Général. Ils représentent plus de 40% dans 21 provinces. A Caceres (Estrémadure) et à Teruel (Aragon) leur proportion sur l'ensemble des non-UE atteint respectivement 70,3% et 70,2% ; 66,9% à Almeria en Andalousie et plus de 50% à Huelva, Jaén, Avila, Palencia Toledo, Tarragone et Castellón. Dans les autres provinces, ils constituent au moins 1/4 des étrangers non-communautaires. La catalane avec Barcelone qui regroupe 18% des extra-communautaires, est de loin la première province de concentration des Marocains d'Espagne : pas moins de 116.245 y habitent soit 15,5% du total. La deuxième province est située en Andalousie. Il s'agit d'Almería où vivent 92.779 extra-communautaires dont 62.038 Marocains. Ces deux provinces si différentes et si éloignées regroupent, à elles seules, 178.283 Marocains, soit presque 1/4 du total (23,8%) (Figure 2).

La structure par âge et par sexe des Marocains: équilibre des sexes et population fortement jeune

L'augmentation des Marocains relevée entre 2017 et 2020, qui les a fait passer de 773.478 à 811.530¹⁰ concerne les femmes (+25.434) plus que les hommes (12.618). Mais cette augmentation des effectifs des femmes durant des années, les maintient au dessous de ceux des hommes : leur part qui était de 40% en 2012,

¹⁰ Il s'agit des Marocains du Régime communautaire et du Régime Général

est passée à 43,2% en 2017 et 44,3% en décembre 2020, au niveau national. Cette proportion se retrouve aussi chez les femmes immigrées des autres nationalités, qui est de 47,9%¹¹. C’est généralement dans les provinces à faible concentration des Marocains que la proportion des femmes dépasse celle enregistrée au niveau national, à savoir : Alava (48,9%), Avila (49,9%), Burgos (48,7%), Corogne (48,6%), Huesca (48,3%), La Rioja (48,3%) Soria (48,3%). A Barcelone, Madrid et à Séville par exemple, elles constituent respectivement 45,2%, 45% et 46,1%. Murcie à forte concentration de marocains, elles sont à peine 40% ; tout comme à Caceres (41%) et à Las Palmas (42%) (Figure 3). La croissance du poids des femmes durant ces quatre dernières années n’a pas eu d’incidents majeur sur la pyramide des âges des Marocains. Une légère hausse de la part des femmes cependant est observée dans les groupes d’âge de plus de 69 ans.

Tableau 2 : Marocains d’Espagne par sexe (2017-2020)

Année	Total	Hommes	Femmes	% Hommes	% Femmes
2017	773478	439409	334069	56,8	43,2
2018	786058	442746	343312	56,3	43,7
2019	806290	450861	355429	55,9	44,1
2020	811530	452027	359503	55,7	44,3

Source : *Estadísticas de extranjeros en España. OPI. 15 octobre 2021. Elaboration personnelle*

En Espagne, la moyenne d’âge des Marocains est de 32,9 ans : 7 points inférieure à la moyenne d’âge des étrangers (39,7 ans) et de 10,9 points par rapport à celle de la population légale espagnole (43,8 années).

La composante jeune des Marocains est fortement présente : 23,7% sont âgés de moins de 16 ans. Une proportion qu’on retrouve aussi bien chez les hommes (22,3%) que chez les femmes (25,5%) avec un léger avantage pour ces dernières. Les personnes âgées de plus de 64 ans constituent à peine 3,5% des effectifs des Marocains : elle est de 3,4% chez les hommes et de 3,6% chez les femmes. Le groupe d’âge des 16-64 ans est le plus majoritaire : 72,3% du total (599741) (Figure 4).

La jeunesse de la population concerne les deux sexes : 5,2% seulement sont âgés de plus de 60 ans selon les données de l’Institut National de la Statistique-INE au 1^{er} janvier 2021. La majorité (379.082 individus) a moins de 30 ans d’âge et représente 48,9% du total dont 26,1% sont âgés de moins de 15 ans. Le groupe d’âge 30-59 ans concerne 45,9% des Marocains, un taux qui avoisine celui constaté chez la population d’Espagne (étrangers compris) dont 44,1% appartiennent à ce groupe d’âge. S’agissant des jeunes et des personnes âgées, les proportions sont incomparables et jouent au profit de « la jeunesse » des Marocains : 29,8% des habitants d’Espagne sont âgés de moins de 30 ans (contre 48,9% chez les marocains) et 26,1% sont âgés de plus de 59 ans multipliant par cinq le taux enregistré dans la population marocaine.

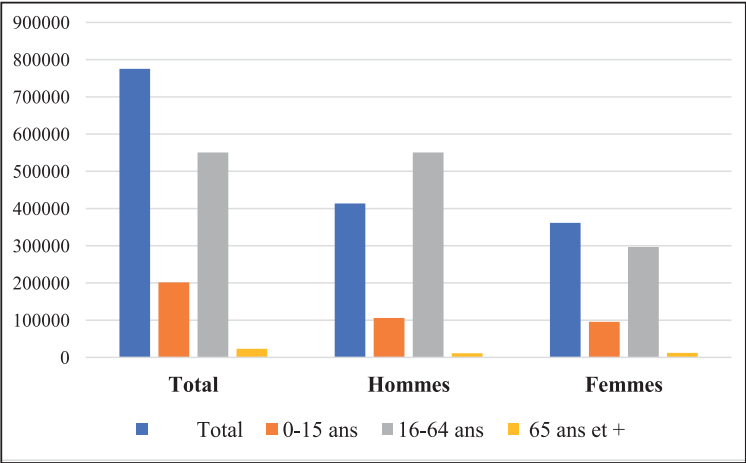
¹¹ NB. La femme représente 51% de la population d’Espagne (47.394.223 : 24,1 millions femmes et 23,2 millions hommes)

Figure 3 : Parts respectives des hommes et des femmes par provinces - 2020



Source : OPI-2021

Figure 4 : Effectifs des Marocains par sexe et groupes d'âge-Juin 2021



Source : Estadísticas de extranjeros en España. OPI. Octobre 2021. Elaboration personnelle

Il faut cependant souligner un début de vieillissement de cette population marocaine. On ne peut, en effet, passer sous silence un phénomène démographique somme toute normal que connaît la communauté marocaine en Espagne. Il s'agit

de la croissance lente mais soutenue du nombre des personnes âgées et par ricochet de leur proportion dans l'ensemble des Marocains. En 10 ans, le nombre des Marocains âgés de plus de 69 ans a connu une croissance importante passant de 5025 en 2010 à plus de 13.000 en 2021 (0,7% et 1,7% du total respectivement). Rien que ceux âgés de 90 ans et plus ont vu leur nombre multiplié par 5 durant cette décennie : 123 en 2010 à 626 en 2021. Il en est de même pour les Marocains âgés de 80 à 89 ans et de 70 à 79 ans. Les femmes étant plus nombreuses que les hommes dans ces quatre groupes d'âge. D'une façon générale, les femmes affichent des proportions légèrement supérieures dans les tranches d'âge 0-14 ans (27% des femmes contre 25,7% d'hommes), 30-44 ans (32,4% ; 28,5%) et 70 ans et plus (2% ; 1,3%).

Enfin, faudrait-il souligner que les femmes sont plus nombreuses à avoir vu le jour en Espagne que les hommes. La situation en 2021 se présente comme suit : 116.014 femmes et 110.547 hommes sont nés dans ce pays ; 345.882 hommes et 251.265 femmes sont nés au Maroc.

Les Marocains communautaires et du Régime Général

Il faut rappeler ici que les résidents étrangers en Espagne sont classés dans deux régimes différents : le Régime Communautaire et le Régime Général. Le premier est réservé aux citoyens de l'UE et des pays de l'AELC et aux membres de leur famille originaires des pays-tiers. Le second est consacré aux étrangers non-communautaires.

Les Marocains communautaires résident -et travaillent- en Espagne en tant que membres de famille¹² d'un citoyen de l'UE. Ils bénéficient du régime communautaire d'immigration et jouissent des facilités accordées aux européens en matière de circulation, de séjour et de travail. Une situation réglementaire confortable qui leur épargne pas mal de stress administratif dont souffrent des étrangers sous le Régime Général d'immigration, étudiants compris.

Plus de 60.000 Marocains sont concernés par cette situation en juin 2020. Ils représentent à peine 7,5% des Marocains d'Espagne détenteurs d'un titre de séjour en cours de validité. Leur nombre connaît un accroissement modeste mais constant. Il a même doublé durant la décennie en cours. En effet, en 2011 on en comptait 30.141 et ils représentaient 3,9% des résidents Marocains.

- Ils sont plus âgés que leurs compatriotes du Régime Général

La moyenne d'âge des Marocains communautaires est de 40,5 ans. 4,7% seulement appartiennent au groupe d'âge 0-15 ans. Les personnes âgées de 65 ans et plus qui représentent à peine 2,6% des résidents en Régime Général atteignent 9,1% chez les Marocains communautaires. C'est dans la tranche d'âge 16-64 ans que les deux groupes se rapprochent avec un léger bénéfice pour les Communautaires qui affichent 86,2% contre 71,7% chez les Marocains sous Régime Général.

Il est à remarquer par ailleurs que si le nombre des Marocains Communautaires a plus que doublé entre 2011 et 2020 passant, comme on l'a vu, de 30.141 à 61.095, celui des enfants de moins de 16 ans est resté presque inchangé : 2429 et 2869 respectivement. Plus encore, la part de ce groupe d'âge sur l'ensemble a baissé de

¹² Conjoint, concubin-e notoire, les ascendants et les descendants (de moins de 21 ans).

3,3 points passant de 8% en 2011 à 4,7% en 2021. En revanche, le groupe d'âge de 65 ans et plus a presque doublé durant la décennie passant de 2006 en 2011 à 5548 dix ans plus tard.

En fait, ce phénomène démographique ne diffère pas de celui observé chez les résidents marocains sous le Régime Général durant la décennie en question. Eux aussi enregistrent une baisse d'effectifs dans le groupe d'âge 0-15 ans (203.222 en 2011 à 193.474 en 2020) et une hausse de ceux âgés de plus de 64 ans. le nombre de ce dernier groupe d'âge passe de 7.918 à 20.339 entre 2011 et 2020 soit 12.421 de plus en 10 ans.

- Une féminisation en augmentation

L'accroissement observé chez les Marocains communautaires durant la décennie 2011-2020 est dû à une augmentation importante du nombre de femmes largement supérieur à celui enregistré par les hommes du même régime d'immigration. En 2011, le nombre des femmes communautaires était inférieur à celui des hommes : respectivement 14.762 contre 15.379. Dix ans plus tard, la balance s'inverse. Les femmes voient leur nombre plus que doublé (+20623) alors que celui des hommes affiche une augmentation deux fois inférieure (+10331). Une croissance inégale qui hausse évidemment la part des femmes sur l'ensemble des Marocains Communautaires. La part de la femme marocaine sur l'ensemble des communautaires du même sexe originaires des pays-tiers a aussi augmenté durant la période étudiée : de 6,8% en 2011 à 10,3% en 2020. Celle des hommes marocains en revanche est restée presque figée : 9,9% et 10,9% des hommes communautaires des pays-tiers, respectivement.

On comprend mieux ce phénomène démographique quand on le compare à celui observé chez les Marocains du Régime Général. La dynamique observée chez ce groupe majoritaire de résidents marocains est quelque peu différente. Le nombre de femmes reste inférieur à celui des hommes durant la décennie même s'il a augmenté de +31.890 individus alors que celui des hommes indique une baisse de moins 15.013 personnes. Actuellement, les hommes forment 57% des Marocains du Régime Général (contre 60,3% en 2011) ; les femmes, en revanche, dont la part à la fin de l'an 2011 était de 39,7% constituent désormais 43% au niveau national.

- Une répartition géographique déséquilibrée comme l'ensemble des Marocains

Les Marocains communautaires sont répartis sur l'ensemble du territoire espagnol mais se concentrent plus en Catalogne (23,7%) et en Andalousie (20,5%) où ils représentent 6,4% et 8,6% de l'ensemble des résidents marocains, respectivement. Il est à noter que cette proportion atteint 10% aux Iles Canaries et au Pays-Basque, deux régions qui abritent à peine 2% des Marocains chacune.

Une donne attire cependant l'attention. Malaga, ville côtière andalouse où vivent 19,3% des Marocains de cette région, concentre 34% des Communautaires marocains en Andalousie soit 14,6% de l'ensemble des Marocains de la ville. 204.173 étrangers sous Régime Communautaire vivent à Malaga, 13,2% d'entre eux (28.192) sont des parents originaires des pays-tiers dont 14,6% proviennent du Maroc (4108).

Enfin, il convient de retenir que les Marocains qui résident en Espagne sous le Régime Communautaire parce que parents de citoyens de l'UE, se positionnent, en juin 2020, en tête du podium des étrangers des pays-tiers inscrits sous ce Régime d'immigration. Ils sont suivis d'une série de pays latino-américains d'où sont originaires 67,2% du total des étrangers non-UE du Régime Communautaire en Espagne.

- Des naissances qui affichent les mêmes concentrations spatiales

Les mères de nationalité marocaine résidant en Espagne ont donné naissance en 2020 à 21.685 enfants dont 5,4% seulement (1.162) sont nés au Maroc. La majorité des naissances est enregistrée en Catalogne : 5.688 (26,2% du total), soit presque autant que l'ensemble des naissances marocaines déclarées à Madrid, Murcie et à Valence : 5.953 (27,5%) sont nés dans ces trois régions autonomes où réside une importante communauté marocaine. A l'exception de l'Andalousie qui se réserve 14,7% des naissances d'enfants de Marocaines (3.195), les 13 communautés autonomes restantes ne dépassent pas 2% du total chacune. Autrement dit, cinq régions autonomes sur 17 enregistrent plus de 65% des enfants nés de mère marocaine en 2020 en Espagne.

- Les enfants des couples mixtes

Les enfants nés de mères marocaines en Espagne n'ont pas tous un père de la même nationalité. Bien évidemment, les Marocains sont de loin les conjoints les plus nombreux : la paternité de 80,4% des 21.685 nouveaux nés de mères marocaines en 2020 leur est attribuée. Les autres, quelques 4246, sont le fruit d'unions mixtes. Les mamans marocaines d'Espagne sont en couple avec des hommes de 46 nationalités avec les espagnols, en tête de liste. Ces derniers sont père de 3666 enfants (19,6%). Les autres nationalités sont peu nombreuses : 75 pères sont originaires d'Algérie, 32 du Pakistan, 21 de la Roumanie et autant d'Egypte, 20 des Pays-Bas, 19 de France, et 13 de Mauritanie pour ne citer que ceux-là.

Il est des enfants marocains nés en Espagne la même année mais de mère non-marocaine et dont le père est marocain. Ils sont moins nombreux que ceux nés de mère marocaine : quelques 2756 seulement ; Enfants de couples mixtes aussi mais dont la maman est espagnole (2.468) ; roumaine (73) ; algérienne (22) bolivienne (16) ou néerlandaise.

Au total, en 2020, les Marocains ont déclaré 6.414 d'enfants nés d'unions mixtes ; 38,9% sont de mères non marocaines et 61,1% de pères non marocains.

- Mariages mixtes des Marocains d'Espagne

Le mariage mixte des citoyens marocains est une réalité installée en Espagne bien avant l'entrée en vigueur de la première loi organique de l'immigration (1985) et l'application du système des visas aux Maghrébins en 1991. L'Espagne compte actuellement des petits fils issus de ces unions entre Marocains et Espagnols principalement. Aujourd'hui, les Marocains des deux sexes continuent à célébrer des mariages avec des conjoints de nationalité espagnole. Chaque année plus de 2000 couples maroco-espagnols sont enregistrés entre 2017 et 2020. 5249 hommes et 4053 femmes marocains se sont unis à des conjoints espagnols,

soit 85,1% du total des couples constitués par des Marocains durant la période précitée. Le nombre des mariages entre Marocains (hommes et femmes de la même nationalité) est bien inférieur : 459 entre 2017 et 2020.

Par sexe, on constate que les femmes espagnoles mariées à des conjoints marocains dépassent en nombre les unions des Marocaines avec des conjoints espagnols : respectivement 5249 et 4053. Le mariage des Marocains avec des conjoints d'autres nationalités n'est pas absent : 328 femmes et 380 hommes marocains se sont unis à des étrangers durant cette période.

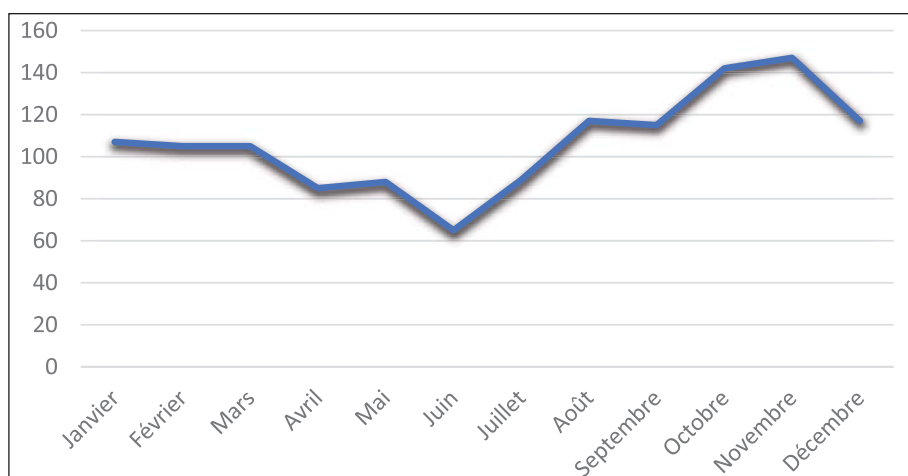
On constate donc que contrairement à l'idée répandue, ce sont les hommes de nationalité marocaine qui enregistrent le plus d'unions mixtes. Les femmes ont célébré, entre 2017 et 2020, 4381 mariages mixtes contre 5629 pour les hommes.

- Marocains décédés en Espagne

Traiter de la démographie d'une communauté passe par l'analyse des décès, analyse devenue primordiale suite à la pandémie de la Covid 19. Le nombre de Marocains décédés à l'étranger victimes du virus n'est pas connu du public pas moins que celui de ceux décédés en Espagne. Les données collectées grâce aux publications de l'Institut Espagnol National de la Statistique-INE permettent de connaître le nombre exact de Marocains (naturalisés non compris) décédés en Espagne depuis des décennies. Leur interprétation permet toutefois de deviner la part des décès liés à la pandémie.

1.282 décès de citoyens marocains ont été recensés en 2020. La moitié, 638 (49,8%), a eu lieu durant les cinq derniers mois de l'année (août-décembre/2020). Plus de 300 (24,7%) Marocains sont morts entre janvier et mars (au moment où le gouvernement espagnol n'avait pas encore pris de mesures concrètes contre la Covid-19) (Figure 5).

Figure 5 : Marocains décédés en Espagne en 2020 par mois



Source: Defunciones de extranjeros por país de nacionalidad y cifras absolutas/relativas. Cifras de población. INE ; octubre 2021. Elaboration personnelle

Par ailleurs, l'année 2020 enregistre une hausse inédite du nombre des décès (220 cas de plus qu'en 2019)¹³, soit une hausse jamais observée auparavant. Sur une série de quatre ans, 2020 est l'année qui a connu le plus de morts parmi les Marocains d'Espagne : 1282 (31%). Leur proportion sur l'ensemble des décès des étrangers indique une hausse légère, certes, mais inédite : pour la première fois en vingt ans, elle dépasse la barre des 6% : 6,8% en 2000, 6,7% en 2010 et 7,8% en 2020.

Comme dans les autres pays de résidence, les Marocains tout comme l'ensemble des musulmans d'Espagne, souffrent d'un manque d'espace réservé pour enterrer leurs défunts. La fermeture des frontières durant la pandémie et les mesures restrictives l'accompagnant, ont rendu la situation encore plus compliquée. Pour atténuer la souffrance mais aussi pour respecter leur propres lois et réglementations, des municipalités, notamment catalanes, ont répondu à la demande des associations culturelles et ont aménagé des carrés destinés à accueillir les dépouilles mortelles des musulmans. L'Espagne compte un total de 36 *Maqbaras*, la majorité circonscrite dans des cimetières municipaux : 11 en Andalousie, 5 en Catalogne, 4 à Valence, 3 à Castille-Leon et aux Îles Canaries. Les autres régions autonomes en comptent une chacune à l'exception de la Galice et de Castille-la-Manche qui n'en compte aucun.

Les Marocains naturalisés espagnols : un quart des Marocains sont des Hispano-marocains

Le Maroc et l'Espagne ne sont pas signataires d'un accord de double nationalité. Pourtant, les Marocains figurent parmi les étrangers qui accèdent le plus à la nationalité espagnole.

- 29,3% du total des naturalisés en 2020

En 2020, les Marocains étaient 23.522 à avoir obtenue la nationalité espagnole sur un total de 80.148, soit 29,3% et la même proportion que celle enregistrée en 2018. Entre 2017 et 2020, les Marocains (91.203) constituent 25,2% des 361.372 étrangers naturalisés à cette période. Actuellement, au moins 1/4 des Marocains d'Espagne sont des hispano-marocains (293.876).

Il va sans dire que l'augmentation du nombre des résidents Marocains de longue durée durant les années 2000 et leur volonté d'intégration, ont facilité leur accès à la nationalité espagnole, ce qui se traduit par l'accroissement et du nombre des acquisitions de la nationalité du pays et de leur poids dans l'ensemble des étrangers naturalisés. En 2009 et 2010, par exemple, leur proportion sur l'ensemble des naturalisés ne dépassait guère les 8% (8,4% et 8,7% respectivement). On est encore loin des 29,3% observée en 2020.

Des changements sont également observés en matière des modalités d'accès à la nationalité. A la différence des hispano-américains, des sépharades et autres nationalités¹⁴ pour qui une durée de séjour de deux années suffit pour demander

¹³ C'est en 2019 que le nombre de décès au sein de la population marocaine dépasse les 1000 cas. La hausse par rapport à l'année précédente n'est alors que de 83 décès (passant de 979 à 1062) et reste loin de la hausse de 200 cas enregistrés en 2020.

¹⁴ Deux ans de séjour pour les sépharades (54.209 demandes en 2021) et pour les ressortissants

la nationalité espagnole, les ressortissants marocains – tout comme les européens et autres immigrés- ne peuvent y prétendre qu'après 10 ans de résidence légale, continue et immédiatement antérieure à la date du dépôt de la demande, à moins qu'ils ne se marient à un conjoint espagnol ou par voie de naissance. Dans ces cas de figure, la durée de séjour exigée est réduite à moins de deux ans.

Durant plusieurs années d'immigration marocaine en Espagne, la majorité des Marocains accédaient à la nationalité principalement par voie de la résidence longue durée. Cette voie prédominait sur les autres. Elle occupait la 1^{ère} place par rapport aux autres modalités d'acquisition avec souvent plus de la moitié des cas. Un changement commence cependant à s'opérer durant le début des années 2000 pour s'accroître la décennie suivante. Le droit de sol prend de plus en plus de l'ampleur et concurrence la résidence de longue durée. A titre indicatif, la naturalisation des Marocains par le *jus solis* est passée de 33,7% en 2009 à 37,5% en 2017 pour atteindre 70,7% en 2019, taux jamais observé auparavant et qui dépasse de loin et pour la première fois les naturalisations par Résidence dont la part sur l'ensemble affiche un taux inédit : 23,1%. En 2020, en revanche les naturalisés par Naissance ne constituent que 29,1% contre 60,6% des acquisitions via la Résidence¹⁵.

En revanche, l'acquisition via le mariage recule. En 2009, les Marocains qui ont obtenu la nationalité espagnole par cette modalité représentaient 13,9% du total des naturalisés marocains. Dix ans plus tard, ils sont à peine 2,1%. Une tendance quelque peu différente de celle observée chez l'ensemble des étrangers naturalisés par voie de mariage durant les mêmes années susvisées et à des proportions largement supérieures à celles enregistrées par les Marocains : 11,3% des étrangers naturalisés par cette voie en 2009 ; 10,4% en 2020.

Hormis les acquisitions par résidence de courte durée (2 ans) et par le mariage, la part des Marocains sur l'ensemble des étrangers naturalisés s'impose avec le temps dans les autres modalités d'accès à la nationalité. Pas moins de 53,8% de naturalisés par Résidence et 58,4% par droit du sol en 2020 sont originaires du Maroc. Les naturalisés par voie de mariage sont en bas de l'échelle : 14,3%.

Nous retenons de ce qui précède que les principales modalités de l'acquisition de la nationalité espagnole pour les Marocains sont la résidence longue durée et le *jus soli*.

- Naturalisation des Marocains, par sexe

Les hommes naturalisés sont plus nombreux que les femmes. Ils représentaient 55,2% en 2009 et 60,3% en 2020. Une situation qui se maintient durant les années 2010-2020. Entre 2017 et 2020, sur les 91.203 Marocains naturalisés, 58,3% sont des hommes et 41,6% des femmes.

Il en est de même pour ce qui est des modalités d'obtention de la nationalité, mais pas toutes. Dans la modalité Mariage, la part de la femme sur l'ensemble des Marocains naturalisés est légèrement supérieure à celle des hommes. Elle était de

de la Guinée Equatoriale, les Philippines, Andorre, le Portugal et les latino-américains. Cinq ans pour les réfugiés.

¹⁵ La date de la résolution des dossiers ne coïncide pas avec celle du dépôt de la demande.

2,2%, contre 1,8% pour les hommes entre 2017 et 2020 et on retrouve la même situation à la fin de la décennie précédente : 7,9% et 6% respectivement en 2009.

Au sein du groupe des étrangers naturalisés, la répartition par sexe ne diffère pas trop de celles observées chez les Marocains, modalités d'acquisition comprises. En 2020, les hommes étrangers affichent une proportion supérieure à celle des femmes : 51,1% et 48,9%, respectivement. Mais il est cependant une différence importante à prendre en considération à savoir l'écart entre les sexes dans les deux groupes : 2,2 points chez les étrangers contre 20,7 points pour les Marocains

Tout comme chez les Marocains, le schéma s'inverse dans la modalité Mariage : 13% des femmes et 8,1% des hommes naturalisés durant cette année sont concernés. Sur l'ensemble des étrangers naturalisés en 2020, les femmes sont plus nombreuses que les hommes : 6,4% et 4,1% respectivement.

- Acquisition de la nationalité par âge : prévalence des mineurs

Le processus d'intégration des Marocains d'Espagne ne se mesure pas, en matière d'acquisition de la nationalité, par l'augmentation du nombre des naturalisés seulement et par le maintien d'une place prépondérante sur l'ensemble des étrangers ; elle se traduit aussi dans le rajeunissement de la population qui accède à la nationalité. Les mineurs marocains (-de 15ans) sont de plus en plus nombreux à acquérir la nationalité espagnole. Ils occupent la première position.

Plus de la moitié (53,9%) des Marocains naturalisés entre 2017 et 2019 a moins de 15 ans d'âge dont 42,3% sont âgés de 5 ans à 14 ans. Ils représentent 60,1% des mineurs étrangers naturalisés durant cette période. En 2009, les moins de 15 ans d'âge formaient 30,1% de l'ensemble des naturalisés marocains. La hausse est significative. On ne peut pas dire la même chose des autres groupes d'âge qui affichent tous une baisse en 2019.

Le deuxième groupe en importance est celui des Hispano-marocains âgés de 35-44 ans, avec 17,4% du total. A la différence du premier groupe dont l'importance s'expliquerait par le *jus soli*, la modalité d'acquisition de la nationalité par la résidence longue durée primerait chez ce groupe dont la plupart seraient des primo-migrants, ce qui expliquerait leur faible proportion au sein des naturalisés étrangers du même groupe d'âge (7,8%) qui, eux, bénéficiant d'une durée de séjour réduite à 2 ans, constituent 53,9% du total des acquisitions. Ce groupe d'âge représentait en 2009, le ¼ des Marocains naturalisés ; une proportion qui connaît une légère baisse les années suivantes (23,5% en 2017) mais chute de plus de dix points en 2019 (11%).

- Pays de naissance des Marocains naturalisés espagnols : l'Espagne prend le devant

Une autre donnée significative à prendre en considération et qui est l'importance quantitative des Hispano-marocains nés à l'extérieur du Maroc. Ils étaient plus de la moitié à avoir vu le jour en Espagne en 2019, 69,9% exactement contre seulement 30% nés au Maroc. Au total, sur l'ensemble des Marocains naturalisés durant la période étudiée (2017-2019), 36.873 acquièrent la nationalité par le droit de *jus soli*, soit 54,5% du total. En 2009, ils représentaient 33,4% du total. Un

signe de plus qui confirme d'avantage la volonté inéquivoque pour l'intégration des Marocains d'Espagne, parents compris.

Tableau 3 : Marocains naturalisés selon le pays de naissance

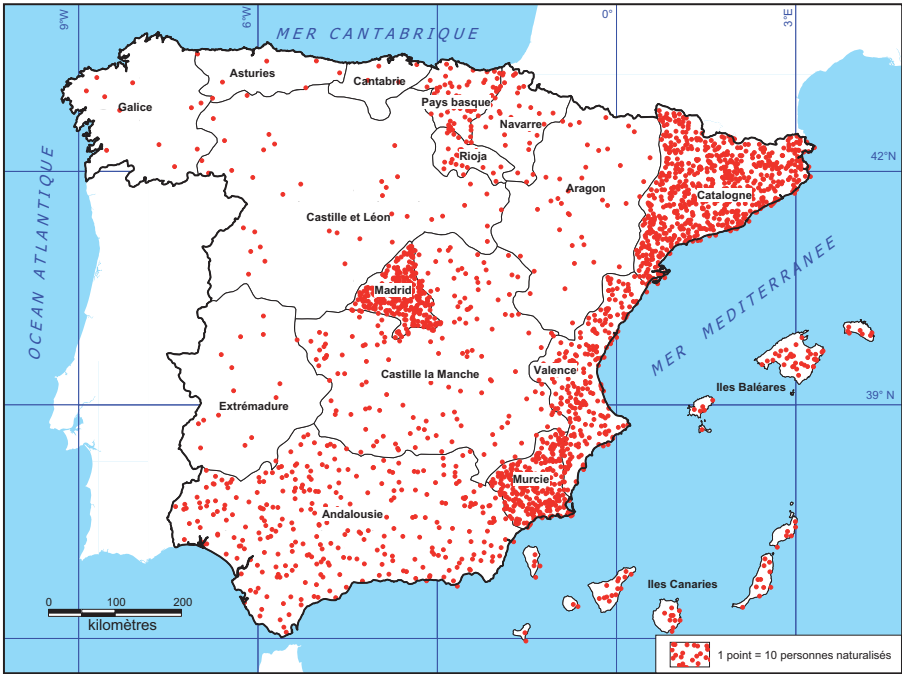
Année	Total	Nés en Espagne	Nés au Maroc	Pays-tiers
2009	6.683	2.234	4.425	20
2017	5.691	2.238	3.443	10
2018	26.784	10.037	16.674	73
2019	35.206	24.598	10.562	45

Source: *Concesiones de la nacionalidad española por residencia. OPI. Elaboration propre.*

Les Marocains naturalisés ne sont pas tous nés dans l'un des deux pays susvisés : 128 cas sont nés dans un pays tiers durant cette période.

- Les Hispano-marocains par Régions Autonomes : sur les pas des résidents

Figure 6 : Répartition des Marocains naturalisés par Région



Source : OPI.

Les Marocains naturalisés en 2020 se répartissent sur l'ensemble du territoire espagnol de façon très inégale : ils sont -1% en Asturies, Cantabrie, Extrémadure et Galice ; 12% en Andalousie et Murcie et 29,7% en Catalogne. Trois-quarts d'entre eux (75,6%) sont enregistrés dans cinq régions autonomes : la Catalogne

(29,7%), l'Andalousie (12,9%), Murcie (12,4%), Madrid (11,7%) et Valence (9,8%)¹⁶ (Figure 6). Cette répartition géographique est presque identique à celles des Marocains Communautaires et des résidents marocains titulaires d'un titre de séjour en cours de validité qui se concentrent à plus de 70% dans les cinq Régions précitées.

Par ailleurs, il conviendrait de noter qu'à l'exception de la Cantabrie (8,1%), Galice (12,3%), Asturies (11,1%) et les Iles Canaries (15,7%), la proportion des Marocains sur l'ensemble des étrangers naturalisés dans les autres Régions Autonomes est supérieure à 20%. Ils représentent plus de 40% dans quatre Régions (Andalousie 43,3% ; Castille-la-Manche 42,8% ; Extrémadure 42,9% et Murcie 48,5%) ; plus de 30% dans trois Régions (Catalogne 30,4% ; Navarre 30,5% et La Rioja 32,4%) et plus de 20% dans les cinq autres Régions.

Il n'est pas étonnant de constater que les Marocains qui ont acquis la nationalité espagnole viennent en tête de liste des étrangers naturalisés sur pratiquement 70,5% du territoire national. Ils sont les premiers naturalisés en nombre dans 12 Régions Autonomes sur 17 et dans 34 provinces sur les 50 que compte le pays (à l'exception des provinces suivantes : Saragosse, Las Palmas, Tenerife, Valladolid, Valence-capitale, Corogne, Ourense, Pontevedra, Biscaye et Guipuscoa).

Des catégories particulières

- Les Marocains scolarisés en Espagne : le quart des étrangers scolarisés

En 2020¹⁷, l'enseignement espagnol non-universitaire compte 207.706 Marocains. Ils représentent 25,6% des Marocains d'Espagne (naturalisés non-compris), une proportion de 10 points supérieure à celle des élèves étrangers par rapport au total des étrangers résidants en Espagne (14,6%) à la même date. En plus, les Marocains se positionnent en tête de liste des étrangers scolarisés (848.513) dont ils constituent le ¼. Pour se faire une idée de leur importance numérique, il suffit de rappeler que leur nombre est presque égale à celui de l'ensemble des élèves originaires des pays membres de l'UE (235.000) qui sont les plus nombreux parmi les étrangers scolarisés. Ils représentent, enfin, plus de 80% des élèves d'origine africaine.

Plus de la moitié de ces élèves n'ont pas encore atteint le niveau du Secondaire. Le Préscolaire en accueil 50.179 (24,4%), alors que 96.319 (46,9%) fréquentent le Primaire. Des proportions qui restent cependant supérieures à celles observées chez l'ensemble des étrangers (39,1% contre 19,9%). Dans le présecondaire, les Marocains constituent presque le 1/3 des écoliers étrangers (28,8%).

Il est important de remarquer que 35.711 des élèves marocains (17,4%) suivent leurs études dans le Secondaire, soit 18,9% des étrangers du même niveau. La formation professionnelle avec ses trois niveaux, qui jadis constituait la voie convoitée par de nombreux Marocains, ne compte, en 2020, que 6% des élèves d'origine marocaine. A peine 0,9% des Marocains sont inscrits dans les différents programmes de formation destinés à l'insertion professionnelle des jeunes de

¹⁶ 75,4% de l'ensemble des étrangers sont déclarés dans ces cinq régions autonomes

¹⁷ L'Espagne compte 8,2 millions d'élèves inscrits dans l'enseignement général non-universitaire dont 2,5% sont marocains et 10,4% sont des étrangers (marocains compris).

moins de 19 ans d'âge qui n'ont pas réussi leurs études secondaires. C'est dire que la scolarité des Marocains prend un élan nouveau et prometteur¹⁸ où la femme va avoir une présence prépondérante. En effet, actuellement les femmes (96.467) constituent 47% de la population scolaire marocaine et autant dans l'enseignement présecondaire. Elles sont majoritaires au niveau du baccalauréat (62,6%), dans l'enseignement artistique (70,3%) et dans celui des langues (68,5%) et constituent 49% du cycle supérieur de la Formation Professionnelle.

Il convient de signaler que dans dix Régions Autonomes, la population scolaire marocaine représente au moins 25% du total des résidents marocains. Une proportion qui dépasse les 30% dans les régions à faible concentration de ces derniers.

- Etudiants marocains d'Espagne et en Espagne

Nous distinguons ici entre les *étudiants marocains d'Espagne* issus de l'immigration dont la famille réside en Espagne et les *étudiants marocains en Espagne*, titulaires d'un titre de séjour temporaire pour les études et dont la famille vit au Maroc. Ces derniers sont moins nombreux que les premiers. Tous les deux fréquentent aussi bien les universités publiques que privées.

Vu sa proximité, l'Espagne accueillait la 1^{ère} communauté d'étudiants étrangers durant les années 90 et 2000. Madrid ne compte pas moins de 5 centres Cervantes et autant d'instituts espagnols au Maroc qui affichent complets à chaque rentrée scolaire et les jeunes marocains, et les moins jeunes- ont une connaissance intime du football espagnole. Cependant, les étudiants marocains semblent boudier les universités espagnoles ces dernières années, leur préférant les universités allemandes, italiennes et néerlandaises, pour rester en Europe. Les raisons seraient multiples et la langue n'en est pas une. La bureaucratie et l'application de la réglementation en vigueur en matière de délivrance et de renouvellement des titres de séjour correspondants seraient la cause principale. Depuis l'entrée en vigueur de la loi sur l'immigration en juillet 1985, considérée alors la plus restrictive d'Europe, et son règlement d'application, aucune modification n'a été introduite pour l'entrée et le séjour des étudiants étrangers en Espagne. La loi susvisée a connu 5 amendements. L'absence d'une politique gouvernementale nationale -axée depuis toujours sur l'Amérique du sud- envers les étudiants étrangers d'une façon générale est un élément qui joue en défaveur de la promotion des universités espagnoles à l'internationale et auprès des bacheliers marocains en particulier. Ceci expliquerait la croissance très timide du nombre des étudiants étrangers titulaires d'un titre de résidence temporaire en Espagne qui en 20 ans est passé de 28.820 (2009) à 35.344 en 2020 (+6524). Les Marocains enregistrent une baisse de -1029 : 3.694 en 2009, 2.665¹⁹ en 2020 constituant 12,8% et 7,5% du total respectivement)²⁰.

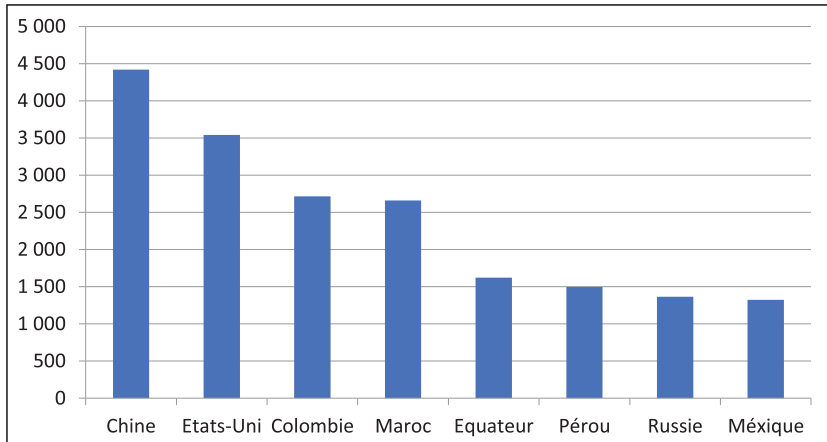
¹⁸ 9% des élèves marocains sont scolarisés dans des centres de formation privés dont 8,2% sont conventionnés. En Espagne, 32,9% de la population scolaire recourent aux centres privés (25,4% sont conventionnés). Chez les étrangers, cette proportion atteint 21% dont 14 % conventionnés.

¹⁹ Dont sept membres de la famille.

²⁰ Il est vrai que si on plaçait le curseur sur l'année 2019 -vu que 2020 était marqué par la pandémie avec ses conséquences sur la mobilité estudiantine- la donne change (+30.455 au lieu de +6524) mais pas pour les étudiants marocains : leur croissance demeure négative et leur

Durant les vingt dernières années, autant le nombre des résidents marocains enregistre une croissance, autant celui des étudiants titulaires d'une autorisation temporaire de résidence baisse. Occupant la 1^{ère} place durant les années 90 et 2000, loin devant les Hispano-américains et autres nationalités, en 2020 ils se positionnent à la 4^{ème} place après les Chinois, les nord-américains et les colombiens (Figure 7).

Figure 7 : Etudiants étrangers. Top des principaux pays d'origine (+de 1000 étudiants) 2020



Source: *Extranjeros con autorización de estancia por estudios en vigor*. OPI.
Elaboration personnelle.

Pour les années 2017-2020, les renouvellements des titres de séjours sont supérieurs à la première acquisition, sauf pour l'année 2019 qui enregistre une hausse importante des nouveaux arrivés. 2019 reste en effet l'année phare : 1598 autorisations initiales de séjour sont délivrées aux étudiants marocains contre 868 en 2018 et 1238 en 2020. Durant les années 2019 et 2020, les étudiantes sont relativement moins nombreuses que les étudiant (48,7%/47,9%). Les deux années précédentes, la situation était inversée : elles représentaient 50,1% et 55,2 respectivement. Côté âge, à peine 1,3% des étudiants marocains sont âgés de plus 40 ans ; la majorité (92,8%) a moins de 30 ans d'âge. Pour ce qui est du choix des centres d'études par Régions Autonomes on constate une différence entre les Marocains et l'ensemble des étrangers. Pour les premiers, c'est l'Andalousie qui apparait en premier lieu (33,8%), suivie de Valence (21,4%) Madrid (14,4%) et de la Catalogne (14,0%). La région andalouse occupe la dernière marche du podium chez les étudiants étrangers : 12,2% seulement y sont déclarés. Leur première destination est la région de Madrid (28,7%) suivie de la Catalogne (23,1%) et Valence (13,9%). Ces quatre Régions concentrent 83,7% des étudiants marocains et 77,9% du total des étrangers.

Le cycle de la Licence absorbe plus de 75% des étudiants marocains, alors que 14,7% sont inscrits en Master et 9,7% en Doctorat. Un schéma qu'on retrouve dans proportion sur l'ensemble en deça des 12,8% en 2000.

les quatre principales régions de concentration. La plupart des étudiants marocains s'inscrivent dans le système public (83,8%), comme les autres étrangers (85,2%). On retrouve les mêmes proportions chez les étudiants venus dans le cadre d'un programme de mobilité internationale : sur 488 étudiants marocains inscrits dans ce cadre entre 2017 et 2020, 413 étaient dans des établissements publics (84,6%) et 75 dans le privé (15,4%).

L'Educabase du ministère de l'Education et de la Formation professionnelle traite les données de l'ensemble des étudiants étrangers inscrits aux universités d'Espagne, abstraction faite de la durée de la formation, sans distinguer entre ceux qui ont titre de séjour correspondant et ceux qui n'en sont pas soumis. Cette dernière source permet de saisir les principaux aspects de la population estudiantine marocaine d'Espagne. L'on apprend ainsi que les étudiants marocains dont les familles résident en Espagne sont presque deux fois plus nombreux que ceux dont les parents résident au Maroc (2278 selon la même source). 4275 Marocains d'Espagne sont inscrits dans des universités durant l'année universitaire 2019-2020 parmi lesquels 349 (8,2%) sont dans des universités privées. En 2018, ils étaient 3817 dont 284 dans le système privé (7,4%). La prépondérance de la femme étudiante, déjà relevée chez les Marocains dans d'autres pays d'Europe dits d'ancienne immigration, se confirme dans le cas des Marocains d'Espagne. Les hommes (37,6%) y sont moins nombreux que les femmes (62,4%) et leur proportion est inférieure à celle observée chez les étudiants venus du Maroc (Tableau 4).

Tableau 4 : Etudiants marocains d'Espagne (dont la famille réside en Espagne), par sexe

Année universitaire	2019-2020	2018-2019	2017-2018
Total	4275	3817	3649
Femmes	2.667	2.349	2.153
Hommes	1608	1468	1496
En % Femmes	62,4	61,5	59,0
En % Hommes	37,6	38,5	41,0

Source: Educabase. Ministerio de Educación y Formación Profesional. 2021. Elaboration personnelle

- Les Marocains « visiteurs » en « Régime non-lucratif » : plus nombreux que les étudiants, mais catégorie oubliée

Quand on parle de l'immigration marocaine en Espagne, on pense souvent aux travailleurs, chômeurs ou chercheurs d'emploi, à la femme au foyer venue dans la cadre du regroupement familial, aux étudiants et, le plus souvent encore, aux *haragas*. Il est cependant une catégorie de citoyens marocains – rarement citée – qui s'installent et vivent en Espagne en toute légalité sans se soucier d'emploi. Ils disposent de moyens économiques suffisants pour y résider sans avoir à travailler. Ce sont les résidents répondant au concept de *Life style migration*, ou migration de style de vie.

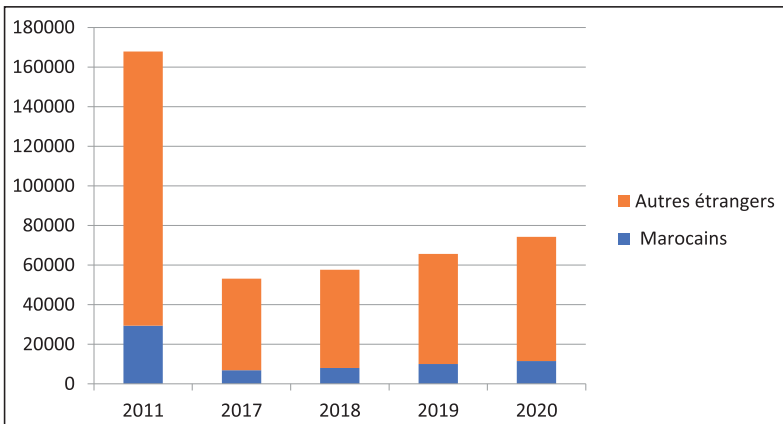
Pour rappel, un étranger originaire d'un pays extracommunautaire peut résider légalement en Espagne sans avoir à y exercer une activité professionnelle. Un titre

de séjour temporaire à caractère non-lucratif lui est remis pour une durée de validité n'excédant pas un an, renouvelable. Mais pour obtenir le droit à cette résidence, le candidat doit remplir un certain nombre de conditions²¹. La procédure administrative commence par le dépôt d'une demande auprès du consulat d'Espagne accrédité au pays de résidence légale du demandeur tout en justifiant de moyens suffisants pour subvenir à ses besoins et, le cas échéant, à ceux des membres de sa famille. Ces « moyens suffisants » sont calculés en fonction de l'Indicador Público de Renta de Efectos Múltiples-IPREM, soit l'*Indicateur Public de revenu à Effets Multiples*. En 2020, la valeur mensuelle de cet indicateur public est de 537,87 euros, le demandeur devant disposer d'un revenu mensuel au moins égal à 4x l'IPREM/mois, soit 2151,48 euros/mois, équivalent à 25817,76 euros/an. Si la demande implique les membres de la famille, il lui faudra ajouter l'équivalent de la valeur d'un IPREM/mois pour chaque membre. Ainsi, le revenu minimum annuel pour un seul prétendant à ce type de résidence est de 25.817,76 euros, 32.270,40 euros pour un couple et est de 45.181,08 euros pour une famille composée de quatre membres.

De nos jours, les Marocains titulaires de ce type d'autorisation de séjour en Espagne ne sont pas légion et sont moins nombreux qu'ils ne l'étaient il y a une dizaine d'années. En décembre 2020, ils représentent à peine 1,5% de l'ensemble des résidents marocains. Leur nombre a augmenté de 4.580 personnes passant de 6.918 en 2017 à 11.498 en 2020. Un accroissement soutenu certes, mais dont le nombre reste bien loin des 29.376 résidents non-lucratifs que comptaient la communauté marocaine en 2011 et des 64.661 en 2009.

En 2020, les Marocains titulaires d'une autorisation de séjour non-lucrative représentent 18,3% des étrangers qui résident dans le même cadre réglementaire (62.743). Une proportion qui enregistre une hausse d'environ 4 points entre 2017 et 2020. (Figure 8). En 2009, ils en constituaient 26%.

Figure 8 : Résidents marocains non-lucratifs, sur total étrangers du même régime



Source : Estadísticas de extranjeritos residentes en España. OPI. 2021. Extranjeros residentes en España. Principales resultados. OPI (2009-2019). Elaboration OCMRE.

²¹ Reglamento de la Ley Orgánica 4/2000, aprobado por Real Decreto 557/2011, de 20 de abril (artículos del 45 al 49). « BOE » núm. 103, de 30/04/2011

En 2013, le gouvernement espagnol promulgue une loi²² pour attirer les capitaux, les professionnels qualifiés et les entrepreneurs étrangers et contribuer ainsi à dynamiser l'économie du pays et aider à sortir de la crise économique encore présente. Les résultats escomptés ne sont pas atteints et sont restés en deçà des attentes. En décembre 2020, ils ne sont que 41.305 (membres de la famille)²³ contre 62.743 résidents non-lucratifs. Parmi eux des professionnels hautement qualifiés (6360), des investisseurs, (2491), des chercheurs (1616) et des demandeurs d'emplois qualifiés (1246). On y trouve des Brésiliens, des Vénézuéliens, des Chinois, des Russes, des Hindous et pas de Marocains.

Il s'agit donc de citoyens marocains qui ont choisi de s'installer dans ce pays, à leur frais. Ils n'ont pas besoin d'y développer une activité économique pour vivre ; elle leur est d'ailleurs interdite par la loi. Leurs moyens de subsistance proviennent du Maroc, avec autorisation de l'office de changes, ou d'un capital qu'ils auraient en Espagne.

- Les cueilleuses de fraises

Chaque année, des milliers de femmes marocaines partent en Espagne pendant une durée déterminée pour travailler dans les champs de la province andalouse d'Huelva (localité de Cartaya), principalement dans la cueillette des fraises et des framboises. Leur travail et mobilité, qui génèrent des millions d'euros par compagne, s'inscrivent dans un programme dit d'immigration circulaire, cher à l'Espagne. Il est même cité comme modèle par la commission européenne. Une telle migration, édifiante de surcroît, ne peut être négligée dans un travail sur les communautés marocaines en Espagne (Arab, 2018). La migration des saisonnières agricoles marocaines a fait couler beaucoup d'encre depuis son démarrage en 2004, date d'entrée en vigueur de l'accord bilatéral en matière de main-d'œuvre entre le Maroc et l'Espagne, signé en juillet 2001. Cet accord ne stipule pas qu'il s'agissait stricto sensu de travailleuses de sexe féminin et encore moins de femmes mariées, veuves, divorcées avec enfants. Il signale certes que « art.6. :Les travailleurs marocains jouiront des droits et privilèges qui leur sont accordés par la législation espagnole ». Dans la pratique, les travailleurs sont devenus travailleuses avec des conséquences sociales non encore élucidées d'une part ; d'autre part ces « droits et privilèges » sont relativement honorés. A titre d'exemple, les travailleuses ont droit à une journée de repos par semaine, mais ledit jour de repos n'est pas précisé dans leur contrat, contrairement aux travailleuses originaires des pays de l'Est, pour qui c'était bien un dimanche. Par ailleurs la rémunération des cueilleuses marocaines dépend des heures travaillées. La formation professionnelle in situ tant célébrée, quand elle a lieu, se déroule en dehors des heures de travail rémunérées. Cet aspect de la migration marocaine nous l'avons négligé à bon escient. Il est polémique.

²² Ley 14/2013, de 27 de septiembre, de apoyo a los emprendedores y su internacionalización. « BOE » núm. 233, de 28 de septiembre de 2013, páginas 78787 a 78882 (96 págs.) [Loi 14/2013, du 27 septembre, sur le soutien aux entrepreneurs et à leur internationalisation.]

²³ « Extranjeros residentes por régimen jurídico aplicable ». Estadística de extranjeros residentes en España a 31 de diciembre de 2020. OPI.2021; page 10.

- *La population carcérale d'origine marocaine*

Les Marocains représentent $\frac{1}{4}$ des prisonniers étrangers et ce depuis plusieurs années. Peu importe si le nombre d'étrangers incarcérés augmente ou baisse. La proportion reste la même tout en stagnant. Il n'atteint jamais les 5000 (sauf en 2010 : 6321) et ne s'éloigne que trop peu de 4000 (ex. 3943 en 2017 ; 3914 en 2018). Un autre constat : leur part sur l'ensemble des prisonniers étrangers est largement supérieure à celle des résidents marocains sur l'ensemble des immigrés en Espagne²⁴.

Le dernier annuaire du ministère de l'Intérieur relatif à la population carcérale²⁵ en recense 4.149 au 31 décembre 2020, soit 26,1% du total des prisonniers étrangers. Un chiffre qui dépasse celui de l'ensemble des prisonniers originaires des pays de l'UE dont le nombre à la même date est de 3.508 détenus. Les Marocains sont de loin la première communauté étrangère dans les prisons espagnoles. Les Roumains, dont le nombre des résidents en Espagne dépasse celui des Marocains, occupent la deuxième position, mais leur nombre est 2,5 fois inférieur (1.502) et ne constituent que 9,4% du total. La troisième place revient aux colombiens : 1.399 prisonniers soit 8,8%. Les Marocains semblent prendre une direction inverse à celle des étrangers. Alors que le nombre de ces derniers baisse au cours des années (-631 entre 2017-2020), celui des prisonniers marocains enregistre une hausse continue : +206 détenus à la même période²⁶. Soit une cinquantaine de détenus supplémentaires chaque année alors qu'on ne décompte pas ceux qui quittent les lieux après avoir purgé leur peine.

Il faudrait souligner de passage que les prisonniers marocains ne sont pas forcément tous membres de la communauté marocaine d'Espagne. Il y'aurait parmi eux des non-résidents, des résidents au Maroc ou dans d'autres pays européens, l'Espagne étant un pays de transit par excellence.

Les délits commis par les détenus marocains ne diffèrent pas de ceux de la majorité des prisonniers en Espagne. Les plus fréquents sont : vol, vol avec violence, agression, agression sexuelle, trafic des stupéfiants, homicide, tentative d'homicide, trafic des êtres humains (migration clandestine) etc. Le terrorisme et l'incitation à la violence et au djihadisme, sont les nouveaux arrivés dans

²⁴ Cette donnée ne constitue pas une particularité des Marocains. L'Espagne est connue pour être un des pays de l'UE où la proportion des étrangers incarcérés (28% en 2020) est supérieure à celle des étrangers sur l'ensemble de la population légale (12,3%, même année). Voir *Prison Populations*. SPACE I – 2020. Council of Europe: Annual Penal Statistics, notamment le tableau 12: Prison populations by nationality and legal status on 31st January 2020 (numbers), pages 62-65. Dans les prisons catalanes, 46,2% des prisonniers sont des étrangers.

²⁵ Instituciones penitenciarias. La población reclusa en España. Anuario Estadístico del Ministerio del Interior. Anuario y Estadísticas. Madrid ; 2021

²⁶ La population carcérale des pays européens étudiés dans le rapport SPACE I – 2020 du Council of Europe, a diminué de -1,7% de 2019 à 2020 et de 20% entre 2013 et janvier 2020. « En las 50 administraciones penitenciarias de las que se dispone de datos tanto para 2019 como para 2020, esta tasa se redujo de 106,1 a 104,3 reclusos por 100.000 habitantes (-1,7%). Desde 2013, cuando alcanzó un máximo de 131 reclusos por cada 100.000 habitantes, esta tasa ha disminuido cada año, alcanzando un descenso general del 20% ». La tasa de encarcelamiento en Europa sigue cayendo: estadísticas penales anuales del Consejo de Europa; Consejo de Europa. Abril 2021. Voir in <https://www.coe.int/en/web/portal/-/europe-s-imprisonment-rate-continues-to-fall-council-of-europe-s-annual-penal-statistics>.

le répertoire des prisonniers marocains : 116 personnes en sont incarcérées au 31/12/2020 dont 11 femmes. On ignore leur nationalité²⁷.

- L'action associative des Marocains d'Espagne : déficitaire

L'activité des associations marocaines d'Espagne a perdu de son dynamisme durant les 13 dernières années. La crise économique de 2008 en était pour quelque chose. Sa présence sur le terrain est, sauf dans le culturel, déficitaire à tous les niveaux.

Que ce soit les entrepreneurs ou les commerçants, les Marocains d'Espagne sont peu représentés par des associations. Ce désintérêt les pousse à bouder même les structures associatives espagnoles de leur localité qui leur sont ouvertes. On peut faire la même constatation dans le milieu scolaire où les associations des parents d'élèves ne semblent pas attirer les parents des nombreux élèves marocains. Le phénomène touche même les étudiants universitaires venus du Maroc.

Il semblerait que le seul terrain qui attire l'activisme des Marocains est celui du culte. L'Espagne compte plus de 1800 lieux de culte gérés par autant d'associations culturelles sous l'œil « engagé » et bienveillante de pas moins de 9000 « volontaires » marocains²⁸. Des dizaines de fédérations au label « islamique »/« musulmane » sont créées et gérées par des citoyens d'origine marocaine.

Le culte uni et crée des associations qui travaillent pour le bien des membres de la communauté qui les financent, par l'organisation du culte, des « colonies de vacances » in situ pour enfants, jeunes et adultes, des activités culturelles diverses, l'enseignement de la langue du coran etc. Mais il est aussi un terrain de conflit intracommunautaire par excellence.

2. Travailleurs marocains en Espagne

Le faible impact de la pandémie Covid 19

Contrairement à ce que l'on pourrait croire, la pandémie du Covid-19 n'a pas eu d'impacts catastrophiques sur l'emploi des travailleurs marocains- et étrangers en général- en Espagne. On est loin du scénario des conséquences de la crise économique et financière des années 2008-2012. Les mesures sociales prises par le gouvernement central, en harmonie avec les décisions de la commission européenne, ont limité l'impact de la crise sanitaire sur le marché de l'emploi et aidé à maintenir les postes de travail grâce notamment au programme ERTE²⁹. Ainsi, dans le cas des Marocains on observe que durant l'année 2020, leur nombre a diminué de -5957 travailleurs entre janvier et décembre représentant néanmoins

²⁷ Au total, 338 détenus le sont pour terrorisme à cette date. Voir Población reclusa por delitos de terrorismo a 31-12-2020 por grupo terrorista de pertenencia y sexo. La población reclusa en España. Anuario Estadístico del Ministerio del Interior. Anuario y Estadísticas. 2021

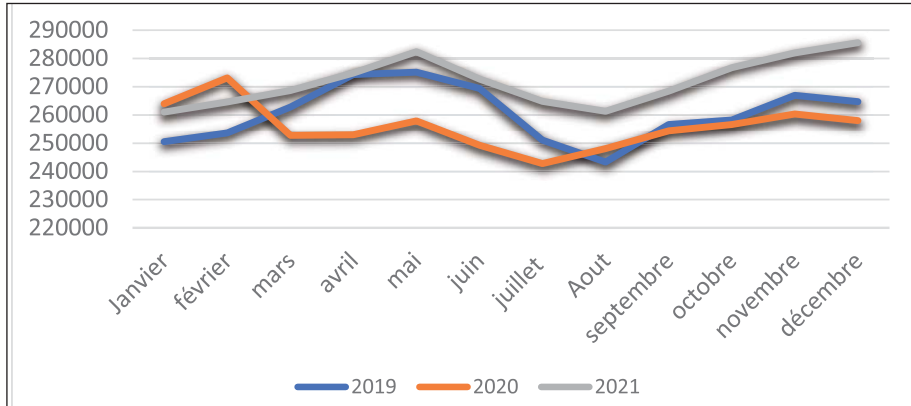
²⁸ Si on considère un ratio de 4 membres par association

²⁹ Expediente de regulación temporal de empleo (ERTE) [Régularisation de mise en disponibilité temporaire] qui cherche assurer le maintien de la relation du travail et garantit entre 70% (moins de 180 jrs) et 50% (+ de 180 jrs) de traitement de base. Cette mesure a été plusieurs fois prorogée. En vigueur, au moment de la rédaction de ce texte, jusque 22 février 2022.

26,5% des 22.446 travailleurs étrangers disparus des statistiques des actifs occupés à la sécurité sociale (Figure 9).

Il faudrait toutefois signaler que dans la série 2017-2021, l'année de la pandémie (2020) est la seule à clore avec une diminution du nombre des travailleurs étrangers, déclarés actifs occupés à la sécurité sociale, Marocains compris (-22446).

Figure 9 : Travailleurs marocains déclarés à la sécurité sociale par mois (2019-2021)



Source: Trabajadores extranjeros afiliados a la seguridad social en alta laboral. Datos último día del mes. Mercado de trabajo. Ministerio de Trabajo y Economía social 2022

Les travailleurs marocains et les autres

Rappelons que 40,1% des travailleurs étrangers en Espagne sont originaires des pays de l'UE. Les Marocains, représentent 12,5% de l'ensemble des étrangers, toute origines confondues, déclarés actifs occupés à la Sécurité Sociale. 21% des travailleurs extracommunautaires sont des Marocains. Rien d'étonnant qu'ils soient toujours classés au premier rang des étrangers cotisants à la sécurité sociale. Ils apporteraient en moyenne 130 millions d'euros par an au dit organisme social. Leur présence est notable dans tous les secteurs d'activités. Ils sont en tête de liste dans les secteurs de l'industrie, l'agriculture, le bâtiment et dans les services. Leur entrepreneuriat s'est ralenti et ne sont plus sur le podium des trois premiers. Dans le service domestique, ils enregistrent une diminution des effectifs et n'ont pas pu dépasser leur propre records atteint en 2010 (+ de 13.000) ; ils se contentent désormais d'une quatrième position.

Le nombre de ces travailleurs marocains actifs occupés s'est stabilisé durant la décennie 2010-2020 dans une fourchette entre 220.000 et 280.000. En 2020, par exemple, ils sont 257.914 déclarés occupés à la sécurité sociale ; trois ans auparavant, ils étaient 225.128 et 262.099 en 2019.

Cependant il faut souligner l'exception de 2021, année où pour la première fois, leurs effectifs ont dépassé la barre des 280.000 susvisée avec un record en décembre de la même année. Quant à leur part sur l'ensemble des travailleurs étrangers déclarés occupés à la sécurité sociale, elle ne varie pas trop non plus et

reste dans les limites des 12% : 12,4% en 2017 ; 12,5% en 2020. Il en est de même de leur proportion dans les travailleurs extracommunautaires : 21,5% en 2017 ; 20,9% en 2020 ; avec cette exception observée en 2019 quand ils atteignent 30,5% des travailleurs non-UE.

Il est cependant un mois bien concret de l'année où la proportion des travailleurs marocains sur l'ensemble des actifs occupés étrangers atteint les 13%. Il s'agit du mois d'avril : presque chaque année les Marocains affichent au moins 13%. Plus encore, en 2021, cette proportion se maintient durant trois mois, d'avril à juin. Un record jamais observé ; il dépasse celui de l'année 2018 quand cette part de 13% avait couvert deux mois, avril-mai. Une possible explication serait que le mois d'avril coïncide avec les vacances de pâques animant le secteur des services (café-restaurants notamment) très demandeur en main d'œuvre saisonnière en CDD. Le nombre d'actifs occupés marocains augmente durant ces mois et touche les deux sexes.

Si les mois d'avril constituent une hausse, le mois d'août est réputé par une diminution, somme toute légère, de la part des travailleurs marocains dans le total des travailleurs étrangers : elle se situe à 11% (sauf en 2020 année de la fermeture des frontières).

En ce concerne le chômage, les statistiques relatives à l'emploi des étrangers nous ont habitués durant des années à situer la part des chômeurs marocains sur l'ensemble des étrangers en situation de chômage à 20%. Ce fut en effet le cas en 2017 (20,4%), 2018 (20,6%) et 2019 (20,3%). Mais 2020, année des restrictions liées à la pandémie Covid-19, affiche une nouveauté : les Marocains enregistrent 16,3% du total des chômeurs étrangers soit une baisse de 4 points par rapport aux années antérieures quand ils en représentaient 20% du total. Il est vrai toutefois, et il faudrait bien le souligner, que le nombre des chômeurs marocains, et étrangers bénéficiaires d'une allocation de chômage ou d'un subside, enregistre un saut important en 2020 comparé aux quatre années précédentes.

Durant l'année de la pandémie, le nombre de cette catégorie de chômeurs étrangers (avec allocations), maintenu à un niveau inférieur à 200 mille entre 2017 et 2019, indique en 2020 un saut exponentiel et atteint les 362.200, soit une hausse de +169.978 par rapport à 2019. 10,2% d'entre eux sont des Marocains. Ces derniers, dont les effectifs des chômeurs avec allocation, n'arrivaient pas au seuil des 40.000 depuis 2017, voient leur nombre passé de 38.967 en 2019 à 59.133 en 2020 (+20.165). Une des explications possibles : les mesures sociales phares prises par le gouvernement, en concertation avec les décisions de la commission européenne³⁰, pour protéger les travailleurs - dont les employé/ es de ménage et ceux exerçant une activité libérale (autonome)- et soutenir l'emploi et l'activité productive ; notamment celle permettant aux travailleurs d'accéder « aux allocations de chômage contributives, même s'ils ne disposent pas de la période de cotisation nécessaire pour le faire ». En outre, « la période de suspension du contrat ou de réduction de la journée de travail pendant laquelle

³⁰ COVID-19: la Commission présente une réponse européenne coordonnée pour lutter contre l'impact économique du coronavirus*. Communiqué de presse. Bruxelles, 13 mars 2020 https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/ip_20_459.

ils bénéficient de cette prestation ne serait pas comptabilisée dans les périodes maximales légalement établies pour en bénéficier ».³¹

Les restrictions de 2020, - pratique du travail à domicile et fermeture des commerces et autres services-, entraînent une croissance du nombre de demandeurs d'emploi parmi les Marocains. En effet, alors que ce nombre n'a cessé de baisser de 2017 à 2019, il repart en flèche en 2020 pour atteindre 193.088 demandeurs contre 141.639 en 2019 (Tableau 5).

Tableau 5 : Marocains demandeurs d'emplois (2017-2020)

Chômeurs/Année	2017	2018	2019	2020
Total	152792	147816	141639	193088
Hommes	114107	70964	66095	99048
Femmes	75530	76852	75545	94040
Femmes, en % sur total	49,4	52,0	53,3	48,7

Source: Demandantes de empleo extranjero. Anuario de Estadísticas. Ministerio de trabajo y Economía Social.

Le tableau 5 interpelle quant aux poids des femmes dans la main-d'œuvre totale. La présentation du profil des travailleurs et travailleuses marocains, par secteurs d'activités, régions d'activités, etc. apporte une réponse.

Les travailleurs marocains par sexe

Il est vrai, et nous l'avons vu plus haut, que la femme représente plus de 40% des résidents marocains et autant des Marocains demandeurs d'emploi. Il en est autrement s'agissant des travailleurs déclarés actifs occupés à la sécurité sociale. D'une façon générale, les femmes représentent plus du ¼ des travailleurs marocains appartenant à cette dernière catégorie mais sans jamais atteindre les 30%. Leur part sur l'ensemble des travailleuses étrangères dépasse légèrement les 7% sans jamais atteindre 8% : 7,4% en 2017 ; 7,6% en 2020. Il en est de même pour les hommes : leur proportion dans les travailleurs étrangers ne dépasse pas les 12% durant cette période : 12,4% en 2017 ; 12,5% en 2020. La différence c'est que les femmes sont plus touchées par la perte de l'emploi que les hommes. En 2020, sur les 3922 Marocains disparus des statistiques des travailleurs occupés inscrits à la sécurité sociale par rapport à 2019, 58,7% sont des femmes (2301 femmes ; 1623 hommes). C'est également le cas de la femme étrangère qui représente 66,5% des 44.817 travailleurs étrangers rayés de la sécurité sociale entre 2019 et 2020.

Les travailleurs marocains par secteurs d'activités

Les secteurs d'activités qui occupent le plus les Marocains sont les services et les emplois agricoles puisque plus de 80% des Marocains y travaillent (Tableau 6).

³¹ III. Real Decreto-ley 8/2020, de 17 de marzo, de medidas urgentes extraordinarias para hacer frente al impacto económico y social del COVID-19. « BOE » núm. 73, de 18/03/2020. Texto consolidado.

Tableau 6 : Travailleurs marocains par secteurs d'activités (en %, par rapport au total des étrangers)

Année	Agriculture	Bâtiment	Industrie	Services
2017	79338 (34,1)	19914 (14,9)	15751 (12,5)	110126 (8,3)
2018	83948 (35,0)	25545 (16,3)	17808 (12,8)	117403 (7,7)
2019	87350 (35,4)	30482 (17,1)	18893 (12,6)	125373 (8,8)
2020	89296 (36,3)	30828 (16,8)	18715 (12,4)	119338 (8,1)

Source: Trabajadores extranjeros afiliados a la Seguridad Social en alta laboral, según sector de actividad, por país de nacionalidad. Trabajadores extranjeros afiliados a la seguridad social en alta laboral. Anuario de Estadísticas. Ministerio de Trabajo y Economía Social.

Il fut un temps où les activités agricoles et le bâtiment constituaient les secteurs les plus « prisés » par les travailleurs marocains d'Espagne. Les activités industrielles leur étaient difficilement accessibles. Mais les temps semblent avoir changé désormais. De nos jours, le secteur qui emploie le plus de travailleurs marocains - et étrangers (71%) - est celui des services. La quasi-moitié des Marocains travaillent dans ce secteur qui, en 2020, assurait de l'emploi pour plus de 119.000 d'entre eux, soit 46,2% du total. En 2017, ils étaient moins nombreux (110.126) à y exercer mais leur part enregistra presque 50% (48,9%).

Le secteur agricole continue certes à occuper une bonne partie de la main d'œuvre marocaine, mais il se positionne après les services, avec un taux inférieur de plus de dix points par rapport à ce dernier : 34,6% en 2020 contre 33,3% en 2019. Il est à noter que l'agriculture est par ailleurs le seul secteur d'activité, avec le bâtiment, à avoir enregistré une hausse des effectifs des travailleurs marocains durant la pandémie (+1946 par rapport à 2019 ; + 346 dans le bâtiment). Soit une situation bien particulière comparée à celle de l'ensemble des travailleurs étrangers. Ces derniers, ont vu leurs effectifs augmenter dans tous les secteurs sauf dans les métiers agricoles : + 5567 dans le bâtiment ; +990 dans l'industrie et + 58.244 dans les services contre moins de 692 dans le secteur agricole. Il faut cependant souligner que si le taux des Marocains occupés dans ce dernier secteur est de 35%, celui des étrangers ne dépasse pas la barre des 12-13% dont plus d'un tiers sont de nationalité marocaine.

C'est dans le secteur des services où les étrangers sont les plus présents tout comme les Marocains, à une exception près : plus de 70% y travaillent contre 46% des Marocains (en 2020). Malgré l'importance et la place des services pour les Marocains, c'est dans ce secteur où ils sont les moins représentés : leur part sur l'ensemble des étrangers ne dépasse pas les 8% contre 16% et 12% dans le bâtiment et l'industrie respectivement.

En résumé on retient que 80% des Marocains travaillent dans les services et l'agriculture, le reste travaillant dans le bâtiment et l'industrie et que dans tous ces secteurs d'activités, ils occupent la première position parmi les travailleurs non-communautaires.

Les travailleurs autonomes

Dans un pays où le travail libéral enregistre 17% des étrangers occupés, les Chinois affichent un taux de 59,5%. En 2020, ils sont 56.888 (- 717 par rapport à 2019) à être déclarés au Régime Autonome de la Sécurité Sociale en Espagne, soit 16,1% du total des étrangers (353.657) du même Régime. Les Marocains maintiennent une position honorable qui traduit leur volonté d'aller de l'avant et s'aventurer dans des professions libérales qui améliorent leur condition de vie tout en contribuant au développement de l'entrepreneuriat dans le pays de résidence. Leur nombre, a doublé en dix ans passant de 11.458 en 2010 à plus de 23.000 en 2020, et ne cesse d'accroître : + 5.197 entre 2017 et 2020. Ils ont même maintenu leur croissance durant l'année de la crise sanitaire avec +2020 nouveaux travailleurs autonomes en décembre 2020, une hausse supérieure à celle observée en 2018 (+1574) et 2019 (+1603). Cette situation leur a permis de se maintenir en troisième position avec une proportion de 6,8% du total des Autonomes étrangers, les britanniques (7,3%), se réservent la deuxième place.

Il reste qu'avec seulement 9,3% des travailleurs marocains déclarés autonomes à la sécurité sociale, soit un taux des plus faibles comparés aux autres communautés étrangères, moins nombreuses certes que les Marocains mais dont les actifs des autonomes indiquent des taux de plus de 20% sur l'ensemble de leurs compatriotes occupés.

Les employés domestiques

Le travail domestique en Espagne, réputé précaire et avec les salaires les plus bas, emploie 7,8% des travailleurs étrangers en 2020 (10,2% en 2017) dont 1/4 sont originaires des pays de l'UE. Depuis 2017, le nombre des employés domestiques, Marocains compris, indique une évolution descendante : pas moins de 22.942 emplois perdus entre 2017 et 2020 ; - 8.911 rien qu'en 2020 (année marquée par les restrictions liées à la pandémie Covid-19) dont 21,3% reviennent aux travailleurs marocains. C'est semble-t-il l'activité professionnelle qui a été la plus touchée par la pandémie. Les Marocains y ont perdu 1897 contrats de travail, contre 277 en 2019 et 646 en 2018. Leurs effectifs en 2017 étaient de 13.226 (soit autant qu'en 2010 : 13.271). En 2020, ils sont moins de 11.000. De ce fait, leur proportion sur le total des travailleurs de la même nationalité a progressivement diminué : 5,9% en 2017 ; 4,7% en 2019 pour s'arrêter à 4,0% en 2020. Leur part sur l'ensemble des domestiques étrangers connaît le même sort : 7,2% en 2017 à 6,4% en 2020.

Les gens de la mer

Il est aussi un autre domaine d'activités où les travailleurs marocains affichent une décroissance soutenue quoique légère. Il s'agit d'un domaine qui d'emblée à recours trop peu à la main d'œuvre étrangère, moins de cinq mille en moyenne, soit 0,2% du total des étrangers occupés, mais où les Marocains étaient les plus nombreux et se positionnaient en tête de liste parmi les étrangers. Nous faisons référence aux gens de la mer. Dans le passé, ils y constituaient 1/4 des étrangers. En 2010 par exemple, ils étaient 1.140, soit 23,3% du total. Les Sénégalais, qui venaient juste après avec 640 contrats déclarés, représentaient alors 13%. La situation s'inverse dix ans plus tard. Les effectifs des Marocains diminuent et par

ricochet leur part sur l'ensemble des travailleurs étrangers du secteur et cèdent la première place aux Sénégalais. Ainsi, en 2020, sur un total de 4.390 étrangers déclarés, 819 sont marocains (18,7%) et 1.856 sont originaires du Sénégal (23,6%). En dix ans, le nombre des gens de la mer marocains se réduit de -321 ; celui des Sénégalais accroit de +397. Il semblerait que les contrats de travail délaissés par les premiers sont récupérés par les seconds. Il est à noter que ses deux nationalités constituent 42,3% des gens de la mer étrangers en Espagne en 2020 contre 36,4% en 2010.

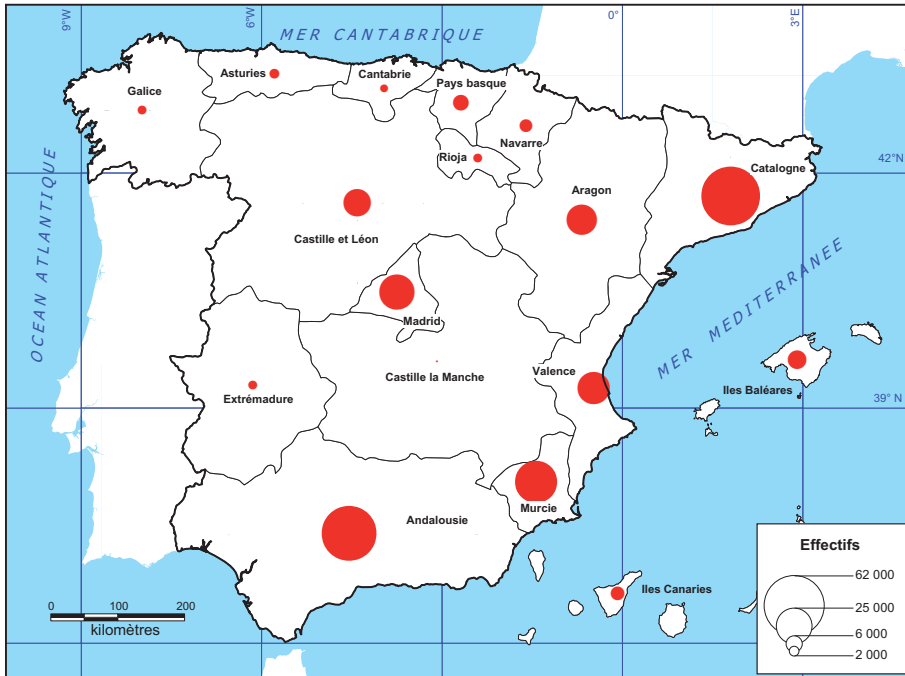
Poids des travailleurs marocains sur les résidents et leur répartition géographique

On connaît la part des Marocains sur les travailleurs étrangers. Mais qu'en est-il de leur proportion par rapport aux résidents marocains en Espagne ? Deux chiffres s'invitent pour répondre à cette question : les travailleurs déclarés actifs occupés à la sécurité sociale constituent 31,8% du total des résidents marocains et 44,0% des Marocains en âge d'activité, en 2020.

Figure 10 : Poids en % des travailleurs marocains sur le total de la population marocaine - 2020



Source: OPI; *Trabajadores extranjeros afiliados a la Seguridad Social en alta laboral, según comunidad autónoma, por país de nacionalidad. Trabajadores extranjeros afiliados a la Seguridad Social en alta laboral. Inmigración y Emigración. Ministerio de trabajo y economía social 2022*

Figure 11 : Effectifs des travailleurs marocains par Régions - 2020

Ces proportions nous les retrouvons au niveau des régions autonomes où les travailleurs indiquent des taux allant de 20,9% à 42,5%. Et c'est en Andalousie et à Murcie, deux des régions de concentration de la communauté Marocaine, en sus de Navarre, du Pays-Basque et de Castille-Leon, que leur part sur le total des résidant Marocains, dépasse la barre des 40% (Figure 10). Curieusement en Catalogne, première région de résidence des Marocains (27,7%), et quoiqu'ils y constituent 24,2% des travailleurs étrangers, leur part sur le total des résidents marocains de la Région reste inférieure à 30% ; elle avoisine celle enregistrée à Valence (29,3%) et à Extrémadure (28,4%) où résident moins de dix pour cent des Marocains.

A l'instar des résidents, les travailleurs marocains se répartissent d'une façon inégale sur le territoire espagnol. A l'évidence, c'est la Catalogne qui réapparaît comme première région de concentration (23,8%) suivie de l'Andalousie et de Murcie avec respectivement 21,3% et 13,1% du total. Ces trois régions emploient à elles seules plus de la moitié des Marocains actifs occupés (58,2%). Les $\frac{3}{4}$ des travailleurs marocains se concentrent en fait dans cinq Régions Autonomes : les trois régions susvisées, plus Madrid (9,5%) et Valence (8,2%) laissant les 24,1% restant éparpillés sur 12 régions. Ces cinq régions autonomes regroupent 72% du total des travailleurs étrangers.

Comparés au niveau régional sur l'ensemble des travailleurs étrangers, on constate que là où ces derniers sont les moins présents, les Marocains affichent des proportions importantes et vice-versa. A titre d'exemple l'Extrémadure, Murcie

et La Rioja qui enregistrent une présence très faible des travailleurs étrangers (moins de 1%), les Marocains constituent respectivement 18,8%, 14,3% et 30% du total des travailleurs étrangers. Il en est de même à Navarre, au Pays-Basque et dans d'autres Régions. En revanche, à Madrid qui regroupe 20,6% des travailleurs étrangers, les Marocains en représentent 5,8%. En Andalousie, la situation s'inverse. Avec une présence importante des étrangers (12,1%), les Marocains indiquent un taux de 22,1%. La même constatation est à faire en Catalogne mais à des taux permutés : 12,4% des Marocains sur les 24,2% des travailleurs étrangers déclarés dans la Région.

Conclusion

En dernière analyse, l'observation des Marocains d'Espagne sur la base de l'appareil statistique produit par le pays hôte montre la spécificité de ces communautés comparées aux autres composantes de la diaspora marocaine. Arrivés tardivement en Europe comme ceux installés en Italie, les Marocains d'Espagne, se distinguent par différentes caractéristiques. Ils ont pris racine rapidement dans le pays au cours des années, déclenchant un processus de rééquilibrage démographique qui indique un ancrage remarquable. Cet ancrage se manifeste aussi par un taux de naturalisation inédit et par un rôle essentiel joué par les femmes.

L'autre particularité de ces Marocains d'Espagne, c'est leur diversité : travailleurs dans différents secteurs économiques, ils sont aussi étudiants, élèves, entrepreneurs, femmes migrantes saisonnières et résidents visiteurs ayant choisi de vivre dans le pays sans motivations migratoire classique.

Le culte des Marocains d'Espagne, leur diversité linguistique, l'enseignement des langues arabe et amazighe, leur créativité intellectuelle, l'élite sportive, politique, académique, scientifique, l'évolution des transferts, la situation des irréguliers dont notamment les enfants non accompagnés etc. sont autant de thèmes qui restent encore à creuser pour compléter le savoir produit autour de cette communauté et sa connaissance. Cela n'a pas pu être traité faute de données précises et fiables.

Bibliographie

- Almqvist, Jessica et al., (2021), *Migraciones y fronteras. España en el mundo 2022: perspectivas y desafíos en democracia, derechos y ciudadanía*. Real Instituto Elcano. (Democracia y Ciudadanía). Madrid.
<https://www.realinstitutoelcano.org/analisis/espana-en-el-mundo-2022-perspectivas-y-desafios-en-democracia-derechos-y-ciudadania/>
- Arab C., (2018), *Dames de fraises, doigts de fée. Les invisibles de la migration saisonnière marocaine en Espagne*. Édition En toutes Lettres, Casablanca, 187 p.
- Castro J., Adoración et Uriarte R., Maite (2021), *La situación urbanística de los lugares de culto*. Informes. Observatorio del Pluralismo Religioso en España. Madrid. https://www.observatorioreligion.es/informes/la_situacion_urbanistica_de_los_lugares_de_culto/index.html
- Concesiones de la nacionalidad española por residencia. OPI (plusieurs années) Extranjeros con autorización de estancia por estudios en vigor. OPI
- Cornejo V., M. et al., (2022), *El impacto de la crisis del COVID-19 en las minorías religiosas en España: desafíos para un escenario futuro*. Informes. Observatorio del Pluralismo

- Religioso en España. Madrid. https://www.observatorioreligion.es/informes/el_impacto_de_la_crisis_del_covid_19_en_las_minorias_religiosas_en_espana_desafios_para_un_escenario_futuro/index.html
- Cosidó, I. (2020), Inmigración, ¿problema u oportunidad: claves para una nueva política migratoria. Real Instituto Elcano. (Retos y oportunidades de la vecindad). Madrid. <https://www.realinstitutoelcano.org/analisis/inmigracion-problema-u-oportunidad-claves-para-una-nueva-politica-migratoria/>
- Council of Europe (2020), Prison Populations. SPACE I. Annual Penal Statistics; Table 12: Prison populations by nationality and legal status on 31st January 2020, pages 62-65.
- Defunciones de extranjeros por país de nacionalidad y cifras absolutas/relativas, (2021). Cifras de población. INE
- Foro para la Integración Social de los Inmigrantes (2020), Situación de las personas migrantes y refugiadas en España. Efectos del estado de alarma declarado en el marco de la pandemia de COVID-19. Informe anual 2020. Foro para la Integración Social de los Inmigrantes. Ministerio de Inclusión, Seguridad Social y Migraciones. Madrid. http://www.foroinmigracion.es/ficheros/mandatos/20152018/aprobados/informes/informe_2020pdf
- Foro para la Integración Social de los Inmigrantes (2021), Situación de las personas migrantes y refugiadas en España. Nuevos desafíos y lecciones aprendidas en la pandemia de la COVID-19. Informe anual 2021. Ministerio de Inclusión, Seguridad Social y Migraciones. Madrid. http://www.foroinmigracion.es/ficheros/mandatos/20152018/aprobados/informes/OB_informe2021.pdf
- González E. C. (2020), Agricultura, migrantes y COVID-19. Real Instituto Elcano. (Influencia e imagen de España). Madrid.
- González E., C., (2020). La inmigración en los tiempos del virus. Retos y oportunidades de la vecindad. Real Instituto Elcano. (Influencia e imagen de España). Madrid. <https://www.realinstitutoelcano.org/analisis/inmigracion-problema-u-oportunidad-claves-para-una-nueva-politica-migratoria/>
- González E., C., (2021), Teletrabajo y migraciones. Real Instituto Elcano. (Globalización, desarrollo y gobernanza). <https://www.realinstitutoelcano.org/teletrabajo-y-migraciones/>
- INEbase. Instituto Nacional de Estadística (sans date). Cifras de población y censos demográficos. Demografía y población. INE https://www.ine.es/dyngs/INEbase/es/operacion.htm?c=Estadistica_C&cid=1254736176951&menu=ultiDatos&idp=1254735572981
- Instituto Nacional de Estadística (2022), Evolución de la población extranjera residente en España. Año 2021. Principales nacionalidades. Cifras de Población. INE. 22 de noviembre de 2022. <https://www.ine.es>
- La tasa de encarcelamiento en Europa sigue cayendo: estadísticas penales anuales del Consejo de Europa; Consejo de Europa. (2021), <https://www.coe.int/en/web/portal/-/europe-s-imprisonment-rate-continues-to-fall-council-of-europe-s-annual-penal-statistics>.
- Lacomba V., J. et al (2020), La inmigración más allá de la economía y la demografía. La aportación de la inmigración a la sociedad española. Informe final nº33. (Documentos del Observatorio Permanente de la Inmigración). Ministerio de Inclusión, Seguridad Social y Migraciones. Edita y distribuye: Observatorio Permanente de la Inmigración. Madrid. 259p.
- Ley 14/2013, de 27 de septiembre, de apoyo a los emprendedores y su internacionalización. «BOE» núm. 233, de 28 de septiembre de 2013, páginas 78787 a 78882 (96 págs).

- Ministerio de Educación y Formación Profesional, (2021), Alumnado. Enseñanzas no universitarias et Educación Universitaria. Estadísticas de la Educación. Educabase. Ministerio de Educación y Formación Profesional.
- Ministerio de Inclusión, Seguridad Social y Migraciones (2020), Extranjeros con certificado de registro o tarjeta de residencia en vigor según sexo, nacionalidad y régimen de residencia. Estadísticas de extranjeros en España Observatorio Permanente de la Inmigración (OPI). Subdirección General de Análisis Migratorio.
- Ministerio de Inclusión, Seguridad Social y Migraciones (2021), Estadísticas de extranjeros residentes en España et Extranjeros residentes en España. Principales resultados. OPI (2009-2019). Madrid. <https://cpage.mpr.gob.es/producto/extranjeros-residentes-en-espana-principales-resultados-20/>
- Ministerio de Trabajo y Economía Social (2022). Anuario de estadísticas.
- Ministerio del Interior (2021), Informe Quincenal sobre Inmigración Irregular. Balances e Informes. <https://www.interior.gob.es/opencms/es/prensa/balances-e-informes/>
- Ministerio del Interior (2021), Instituciones penitenciarias. La población reclusa en España. Anuario Estadístico del Ministerio del Interior. Anuario y Estadísticas, Madrid.
- Observatorio del Pluralismo Religioso en España (2022), Evolución de las creencias religiosas de población con nacionalidad española del 2000 a 2021. Creencias religiosas. Banco de datos. https://www.observatorioreligion.es/bancodatos/1_2__evolucion_de_las_creencias_religiosas_de_poblacion_con_nacionalidad_espanola_del_2000_a_2021.html
- Observatorio del Pluralismo Religioso en España: Directorio de lugares de culto. <https://www.observatorioreligion.es/directorio-lugares-culto/>
- Real Decreto 557/2011, (2011), de 20 de abril, por el que se aprueba el Reglamento de la Ley Orgánica 4/2000, sobre derechos y libertades de los extranjeros en España y su integración social, tras su reforma por Ley Orgánica 2/2009. «BOE» núm. 103
- Real Decreto-ley 8/2020, (2020), de medidas urgentes extraordinarias para hacer frente al impacto económico y social del COVID-19. «BOE» núm. 73, de 18/03/2020. Texto consolidado.
- Rodríguez B., M. et Cano Ruiz, I., (2021), La libertad religiosa en el ámbito de las relaciones de trabajo. Informes. Observatorio del Pluralismo Religioso en España. Madrid. https://www.observatorioreligion.es/informes/la_libertad_religiosa_en_el_ambito_de_las_relaciones_de_trabajo/index.html